BULLETIN TRIMESTRIEL n° 456 - Janvier 2014

Dossiers d'actualité

- Les OPEX
- Loi de Programmation

Questionnements

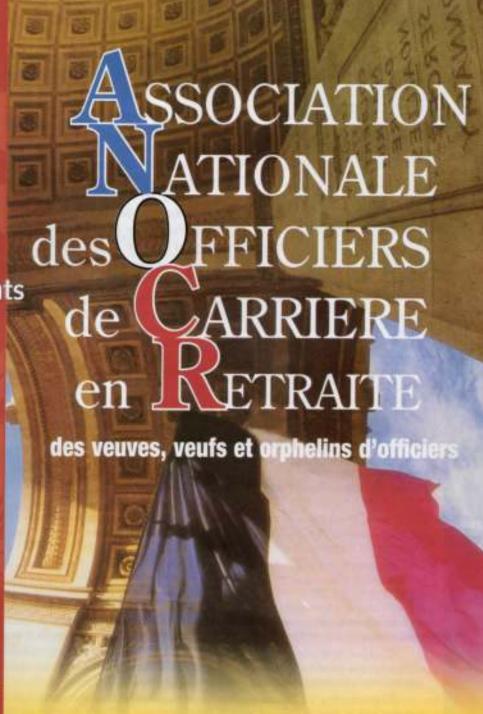
 Questionnement de l'ANOCR

Informations pratiques

- Brèves de la défense
- Brèves sociales
- Bibliographie

Vie de l'Association

- Courrier des groupements
- * Nécrologie





La Loi de Programmation Militaire (LPM)

Le coût et le financement des OPEX

Le questionnement de l'ANOCR



Le mot du Président

Mes chers camarades

Les dés en sont jetés, la Loi de Programmation militaire est votée.

Cette Loi s'annonce mal.

Alors que la France enchaîne les opérations militaires, toujours dangereuses, les moyens

de les mener dans des conditions acceptables sont comptés à son armée.

Les analyses d'un Livre Blanc ambitieux ne pourront cacher longtemps les impasses de cette Loi et des budgets militaires à venir.

Et pourtant « la nave va », les opérations au Mali et en République Centrafricaine annoncées courtes voient déjà leurs durées prévisibles s'allonger devant la difficulté des tâches à mener.

Et pourtant les ressources budgétaires des années à venir sont fragilisées par des hypothèses hasardeuses, la cohérence de nos systèmes de combat mise à mal et les effectifs rabotés.

Et le malaise s'installe après les accusations masquées de mauvaise gestion, les annonces de dégagement de personnel de tout niveau et les réorganisations peut-être nécessaires mais difficilement menées.

Comment est-il possible d'imaginer pouvoir compter longtemps encore sur des armées performantes dans ces conditions ?

Comment ne pas comprendre qu'après tout cela, malgré un chômage prégnant, les candidats de qualité ne se bousculent pas aux portes de nos armées ?

Et pourtant nos troupes accompliront leurs missions et d'autres s'en glorifieront.

Souvent évoqué dans nos colonnes, « Louvois » a trépassé, amen ! Mais suivons avec attention ses séquelles et la gestation forcément délicate et coûteuse de son remplacement.

Dans un domaine qui nous est cher, le fonctionnement du CSFM va connaître des évolutions souhaitables dans les jours à venir, il serait bon que **la gouvernance des retraités militaires** connaisse le même sort ; cela donnerait à la fois visibilité et consistance à la volonté de modernisation du dialogue social du gouvernement.

Pour cette nouvelle année enfin, nous accueillons un Délégué Général à l'ANOCR : le commissaire général de division Nicolas POLINI, je m'en réjouis car il va contribuer à rendre notre fonctionnement plus performant, bienvenue à lui.

Que les fêtes vous soient douces à tous, je vous remercie de penser plus particulièrement aux solitudes que vous avez l'habitude de soulager.

BONNE ANNÉE 2014

Vice-Amiral (2S) Michel OLHAGARAY

Sommaire

Janvier 2014

DOSSIERS D'ACTUALITÉ

LES OPEX

– Retex de SERVAL	2
- Le QG du CRR Fr et l'exercice STEADFAST JAZZ 2013	4
- Le QG du Corps de Réaction France (QG CRR Fr)	5
- Coût et financement des OPEX	10
- Loi de Programmation 2014-2019	12
QUESTIONNEMENTS	
– Questionnements de l'ANOCR	20
INFORMATIONS PRATIQUES	
BRÈVES DE LA DÉFENSE	27
BRÈVES SOCIALES	31
BIBLIOGRAPHIE	34
VIE DE L'ASSOCIATION	
COURRIER DES GROUPEMENTS	37
NÉCROLOGIE	43

Pour toute insertion dans le Bulletin, hors Nécrologie, adresser textes et photos à bulletin@anocr.com

Association Nationale des Officiers de Carrière en Retraite, des veuves, veufs et des orphelins d'officiers

Association loi de 1901 déclarée sous le n° 165080-JO du 8 décembre 1911 page 9814/A Reconnue d'utilité publique par décret en date du 9 juillet 1993 (JO du 17 juillet 1993 page 10075)



Siège social: 15, rue Cler, 75007 Paris

Adresse postale : ANOCR - BP 471 - 75327 Paris Cedex 07 **Tél.** 01.44.18.92.18 - Fax 01.45.51.41.76 - CCP 492 75 R Paris

Courriel: anocr@orange.fr
Site internet: www.anocr.com

Métro: Latour-Maubourg ou École Militaire Directeur de la publication: Michel Olhagaray Rédacteur en chef: Jacques Dupré



Comité de rédaction : Jean-Jacques Cahuet, Bernard de Bressy, Yves Bonneville, Louis Beaudonnet, Thierry Llorca, Emmanuel Dieudonné

Impression: Lavauzelle Graphic

Dépôt légal : Janvier 2014 - ISSN 0762.01 01 Commission paritaire : 0516 G 88248

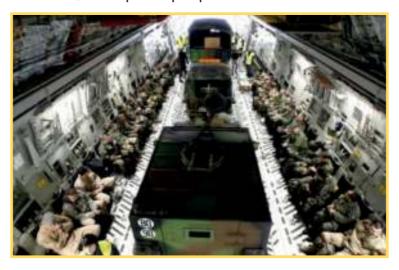
Tirage : 11000 exemplaires - 4 numéros/an - 3 €/ex Tarifs cotisation et abonnement : 3º de couv.

38483-MEP-1-44-V4-inoid-1 03/01/14-15:5

LES OPEX

RETEX de SERVAL

Le colonel Pierre Esnault, du Centre de doctrine d'emploi des forces de l'armée de Terre, a présenté un **RETEX** (retour d'expérience) sur l'opération Serval au Mali, à l'association des journalistes de défense (AJD). Voici un complément plus technique au récit épique du général Bernard Barrera à lire ici... Absolument, on vous le conseille. Une constante, même si on se félicite de la cohérence de la brigade Serval, du combat interarmes et interarmées, de la boucle décisionnelle courte, de la rusticité et de l'endurance de la troupe : « On n'a jamais vu une troupe aussi usée » ; « n'importe quel parc aurait souffert ».



La cohérence. L'armée de Terre se félicite de la cohérence du dispositif des forces prépositionnées, de la réactivité de l'alerte Guépard et de l'efficacité des appuis, renseignement, artillerie, génie, hélicoptères. Sur le terrain on a apprécié la complémentarité des moyens : infanterie légère dans les montagnes, blindés dans les grands espaces, infanterie blindée face aux katibas motorisés du MUJAO.



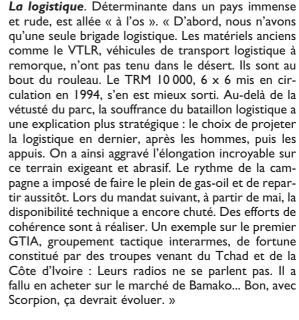
Les hommes. Du côté des hommes, pas de mystère lors du désormais rituel passage par le sas de Paphos à Chypre : « On n'a jamais vu une troupe aussi usée. En Afghanistan, malgré des conditions difficiles, les hommes rentraient en meilleure condition. » Sur le plan psychologique, malgré l'âpreté des combats, parfois très rapprochés, « on n'a pas détecté d'augmentation des stress post-traumatiques même si ça peut évoluer dans le temps et se déclarer plus tard. Les gens ont surtout le sentiment de la mission accomplie et de la victoire. Ce qui n'apparaissait pas en Afghanistan... ». Voilà un bel euphémisme à apprécier.



Janvier 2014

ANOER

Les matériels. Pour le matériel, le colonel Esnault est catégorique : Compte tenu des exigences du territoire, n'importe quel parc aurait souffert. Premier constat, « les matériels nouveaux ont tenu ». Le Tigre a mangé beaucoup de poussière et cela a entraîné un colossal effort de maintenance, bloquant régulièrement au sol l'essentiel du parc, en raison de la cannibalisation de l'un pour dépanner l'autre. « Mais la présence d'un seul Tigre a parfois fait basculer le rapport de forces. « Le VBCI, véhicule blindé de combat d'infanterie, est désormais surnommé « le saint-bernard du désert ». La climatisation a permis aux soldats de mieux économiser leurs forces que les autres ; la tourelle puissante a fait la différence. Le camion-canon Caesar a parfois réalisé des raids de plusieurs centaines de kilomètres. « Et une heure après, il envoyait des feux très précis. Voilà pour l'aspect positif car les matériels plus anciens ont tiré la langue. Certains sont de la génération de la 504. Il est grand temps de les remplacer mais bon... Les rustiques VAB se sont fréquemment ensablés, les mobiles AMX 10-RC et VBL vieillissent.





Des chiffres. En trois temps, la course en avant, la mise en place des points d'appui, la réduction des sanctuaires terroristes, du II janvier à la fin avril, la brigade Serval a mené 53 opérations : 6 de brigade, 10 de niveau GTIA, 30 de niveau sous-GTIA (200-250 soldats), 7 de réaction rapide. Le bilan humain français est de sept morts et environ 200 blessés (ce chiffre manque dans le RETEX). Le bilan humain adverse n'est pas évalué précisément, de « 600 à I 000 djihadistes tués », a indiqué le général Barrera qui a commandé la composante terrestre du premier mandat de Serval. Pour le reste, 50 véhicules neutralisés, environ 150 tonnes de munitions découvertes. 60 engins explosifs improvisés et 20 vestes d'attentat suicide neutralisées, plus de 200 armes individuelles et collectives prises. La consommation des munitions françaises: 34 000 armes légères d'infanterie, 58 missiles antichar, 753 obus d'artillerie, 80 obus de 105 mm et 3 502 obus de 30 mm.

Source : Zone Militaire.



Le QG du CRR-Fr et l'exercice STEADFAST JAZZ 2013

Introduction à l'article du Colonel PAKULA sur le QG CRR-Fr

Par le général (2S) J.-J. CAHUET



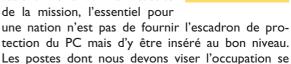
L'article qui suit vient à point nommé pour présenter les activités majeures de nos armées dans le futur proche. C'est l'une des conséquences principales du retour de la France dans le commandement intégré d'une OTAN rénovée. En effet, si les perspectives de nouvelles OPEX semblent

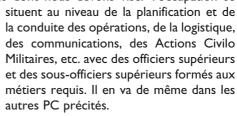
désormais s'estomper avec la réduction de la crise syrienne, l'expérience acquise au cours des 20 dernières années en termes de gestion globale de crise et d'interopérabilités des forces comme des PC doit non seulement être capitalisée, mais aussi être constamment entretenue et enrichie.

Pour ceux qui contestent benoîtement la nécessité pour notre armée d'être largement dotée en cadres, il faut bien com-

prendre que dans l'OTAN, un PC de composante terrestre (LCC) comme le CRR-Fr est subordonné à un PC de force interarmées multinational (JFC) qui peut aussi selon l'opération, commander à un PC de composante maritime (MCC) et un PC de force aérienne (ACC). Le LCC commande des grandes unités nationales ou multinationales en opérations sur un terrain de niveau opératif (théâtre) plus ou moins représentées dans l'exercice.

Le PC de composante doit être capable de fonctionner 24 heures sur 24 pendant une longue durée en assurant des relèves à chaque poste. Pour tenir son rang et être influent dans la planification et la conduite des opérations donc sur la réussite de la mission, l'essentiel pour





Ces grands exercices de l'OTAN sont destinés, comme le rappelle l'auteur, à

préparer des guerres improbables. Les moyens de communications utilisés, actualisés en permanence compte tenu de la menace cybernétique, permettent de mettre en jeu des organismes de haut niveau comme les centres d'entrainement, les commandements nationaux, les différents PC de l'OTAN, qui participent à l'exercice tout en conduisant leurs opérations en cours. Ils sont extrêmement formateurs et développent une réelle fraternité d'armes, inséparable du métier militaire.



ANOCR



Un état-major multinational à vocations multiples

Par le colonel (ER) PAKULA

Le personnel d'active et de réserve est amené à exercer des fonctions très variées au sein des différentes branches de cet état-major.

L'un d'entre eux, le colonel (er) Jean-Pierre PAKULA, y est affecté au titre d'un engagement à servir dans la réserve (ESR) depuis son départ à la retraite en 2006.

Après une carrière passée dans la logistique et dans les systèmes d'information, il a relevé un nouveau défit en exerçant au sein du Public Affairs Office (conseiller en communication).

Il nous fait découvrir dans cet article le QG du CRR Fr et le dernier exercice de l'OTAN auquel il vient de participer (Steadfast Jazz 2013).

Créé le 1^{er} juillet 2005, le QG CRR-Fr est subordonné au Commandement des Forces Terrestres (CFT), également situé à Lille. Sa création avait souligné la volonté de la France de « marquer sa juste place et d'assumer ses responsabilités dans les engagements internationaux » (discours du Président de la République Jacques Chirac, le 24 juin 2004 à Olivet).

Son existence a été confortée par le retour de la France dans le commandement intégré de l'OTAN, officialisé en 2009 par le Président Nicolas Sarkozy.

La volonté récemment réaffirmée dans le livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de « poursuivre l'effort pour maintenir les capacités dont la France dispose aujourd'hui et qui lui permettent d'assumer ses engagements en matière de sécurité collective, notamment dans le cadre du Traité de Washington qui institue l'Alliance Atlantique » confirme la raison d'être et l'avenir de cet état-major.

Le QG CRR-Fr offre une capacité de commandement de composante terrestre ou de théâtre modulable, apte à commander des forces pouvant aller du volume d'une ou plusieurs brigades, jusqu'à plusieurs divisions renforcées des appuis et des soutiens nécessaires au commandement. Il est en mesure de remplir un large éventail de missions allant d'une opération d'entrée en premier, des opérations de combat de haute intensité, dans le cadre de la défense collective, telle que définie par l'Article 5 du Traité de l'OTAN, jusqu'à des opérations de rétablissement de la paix et de stabilisation.

Il est un état-major de commandement de théâtre capable de commander une force multinationale pouvant atteindre 50 000 hommes, placée sous commandement de l'OTAN, de l'Union Européenne ou de la France.

Sous commandement français permanent, le QG CRR-Fr comprend environ 430 militaires dont, à ce jour, environ 18 % de militaires alliés provenant de 11 nations de l'OTAN. Pour lui permettre de mener des opérations de haute intensité dans la durée, le QG CRR-Fr reçoit des compléments opérationnels français et alliés qui portent alors ses effectifs « en temps de crise » à environ 750 personnes.

Le QG CRR-Fr est ouvert à toutes les nations de l'OTAN. La France est la nation cadre de ce quartier général, seul état-major multinational de l'Armée de Terre pleinement intégré dans sa chaîne de commandement.

Son cadre d'engagement naturel est interarmées et généralement multinational.

Le QG CRR-Fr est un outil moderne et entraîné à la maîtrise de la complexité des opérations militaires modernes qui combine l'ensemble des actions et des effets mis en œuvre par les moyens militaires et civils engagés par la communauté internationale.

La création du QG CRR-FR répond aussi à la volonté de la France, pour cela identique à celle de ses principaux alliés, d'être en mesure de s'engager au sein de l'Alliance en mettant à disposition cet état-major certifié High Readiness Force (HRF).

ANOCR

Janvier 2014

-88483-MEP-1-44-V4.indd -5 03/01/14 15:53

5



Cette certification lui reconnaît la capacité à être déployée sur très court préavis, en moins de 30 jours, pour assurer le commandement de la composante terrestre engagée en opérations extérieures.

Le QG CRR-FR apporte ainsi à l'Armée de Terre un système de commandement de théâtre unique, projetable, entraîné et aguerri.

Le QG CRR-Fr est en mesure de se déployer en moins de trente jours sur un théâtre d'opérations extérieures. Dès lors qu'il est placé en alerte, il peut projeter un élément avancé, chargé de préparer l'arrivée du corps dans les deux jours suivant une décision politique d'engagement et, en moins de 10 jours, un premier poste de commandement (PC) léger apte à fonctionner.

UN CONCENTRÉ DE TECHNOLOGIE

Alliant tradition et modernité, le QG CRR-Fr occupe le plus important site équipé en fibre optique dans toute l'armée de terre : environ 300 km de fibre tirés entre bâtiments et à l'intérieur de ceux-ci ; 18 réseaux informatiques et téléphoniques y sont déployés (français et OTAN).

Tous les réseaux sont exportables par satellite vers un théâtre d'opérations et offrent à l'état-major la capacité de commander, le cas échéant, une opération depuis la Citadelle, grâce à un centre opérations de base arrière, le Homebase Operations Centre (HBOC).

LA NATO RESPONSE FORCE

Dans le cadre du cycle de planification des opérations de l'OTAN, les états-majors certifiés par celle-ci sont amenés à fournir des renforts aux structures de commandement projetables et à prendre des tours d'alerte.

L'initiative à l'origine de la création de cette force a été annoncée au sommet de Prague en novembre 2002.

Le général James Jones, commandant suprême des Forces alliées en Europe, avait alors déclaré « ... l'OTAN ne massera plus les grandes unités que nécessitait la Guerre froide, mais elle sera dotée de forces agiles et robustes, qui seront maintenues à des niveaux de préparation gradués, pour que l'Alliance soit mieux à même de faire face aux menaces du XXIe siècle. » Le concept a été approuvé par les ministres de la Défense en juin 2003 à Bruxelles.

La NRF fonctionne sur le principe de la rotation. Les périodes de rotation sont de douze mois.

Pour l'année 2014 (NRF22), le QG CRR-Fr sera placé sous commandement du Joint Force Com-

mand Brunssum, état- major OTAN de forces interarmées.

La décision de déployer la NRF est une décision politique prise par l'ensemble des 28 Alliés au sein du Conseil de l'Atlantique Nord, qui est le principal organe décisionnel de l'OTAN.

POINTS FORTS DU QG du CRR-Fr

Le QG CRR-Fr un état-major français et multinational

En dehors de la France, nation cadre du QG CRR-Fr, 12 nations alliées contribuent à ses effectifs, à hauteur d'environ 70 personnes.

Cette diversité de cultures constitue une source d'efficacité. La multinationalité, au travers des échanges quotidiens qu'elle engendre, est un facteur majeur d'ouverture d'esprit, d'intégration et de partage de savoirfaire

Cet échange permanent est favorisé par l'utilisation de l'anglais comme langue de travail commune.

Un état-major aguerri et apte à la projection

Depuis sa création, le **QG CRR-Fr s'est constamment aguerri**, atteignant un standard de projection optimal :

- certification « High Readiness Force » (HRF) par l'OTAN,
 le 5 juillet 2007 et la prise d'alerte du commandement de la composante terrestre de la « NATO Response Force » (NRF) du 1^{er} juillet au 31 décembre 2008 ;
- projection d'une partie de ses effectifs (74 personnels dont 7 alliés) au premier semestre 2009 dans le cadre de l'état-major de la Force Européenne au Tchad/République Centrafricaine (EUFOR Tchad/RCA);
- projection d'environ 40 % de son effectif au second semestre 2010 au sein de l'« ISAF Joint Command » (IJC) état-major tactique dont la principale responsabilité était de conduire les opérations sur l'ensemble du territoire afghan.

Un outil moderne et flexible

Fruit direct de l'adaptation des structures de commandement à une menace toujours plus diffuse, le QG CRR-Fr est un outil moderne offrant des possibilités d'emploi dans un cadre otanien, européen, voire national.

Réactif, flexible et ouvert sur le monde, il est, par excellence, un outil conçu et construit pour maitriser la complexité des opérations militaires du XXI^e siècle.

La NRF ou Force de Réaction de l'OTAN est une force multinationale de haut niveau de préparation

De janvier 2014 à décembre 2014, le Quartier Général du Corps de Réaction Rapide-France armera la composante terrestre de cette force de réaction de la taille d'une brigade articulée autour de trois groupements tactiques et de leurs appuis et soutiens. Cette composante terrestre est disponible dans un délai de 5 à 30 jours.

En perspective de sa prise d'alerte de la composante terrestre de la NATO Response Force (NRF) en 2014, le QG CRR-Fr a entamé une préparation opérationnelle graduelle dont le point d'orgue a été l'exercice Steadfast Jazz 2013 qui a vu sa capacité NRF certifiée.

Janvier 2014

ANOCR

6

La NRF fait appel aux technologies de pointe et regroupe des composantes terre, air-mer et des forces spéciales que l'OTAN peut déployer rapidement partout où cela est nécessaire, en réponse à une crise émergente.

La prise d'alerte NRF s'inscrit dans un cycle annuel de relèves préétabli, auquel participent également d'autres états-majors de mêmes caractéristiques et de même niveau et a pour but premier de permettre une réponse militaire rapide à trois principales missions :

- La défense collective des pays de l'Alliance.
- Le rétablissement ou le soutien de la paix.
- L'intervention en cas de catastrophe naturelle.

La NRF a pour vocation à intervenir partout dans le monde, la force déployée est adaptée en taille et capacité pour répondre aux exigences propres à l'opération dans laquelle elle est engagée.

LA PRÉPARATION OPÉRATIONNELLE OTAN

Tous les ans le QG du CRR-Fr participe à un ou deux grands exercices. En 2013 l'exercice **Steadfast jazz** (**SFJZ13**) s'est déroulé en Pologne et dans les pays baltes en novembre.

La France y a été le premier contributeur en tant que nation cadre assurant le tour de commandement de la composante terrestre de la NRF 2014.

Elle a déployé en particulier l'état-major de cette composante, les postes de commandement associés de niveau brigade et bataillon ainsi que le poste de commandement de la task force NRBC (nucléaire, radiologique, biologique, chimique).

Au total la participation Française a été de l'ordre de I 200 personnes.

L'EXERCICE STEADFAST JAZZ 2013 (SFJZ13)

6 000 militaires de seize nations ont été impliqués à raison de 50 % pour un Command Post Exercise (CPX) et 50 % pour un LIVEX (exercice en terrain libre).

Pour le corps multinational lillois 350 de ses 420 personnels (dont 46 réservistes) ont été déployés sur le camp militaire de Drawsko Pomoskie caché dans les forêts et les lacs de la Poméranie, au nord-ouest de la Pologne. Le campement et les réseaux informatiques ont été installés par la brigade de transmission et d'appui au commandement de Douai (BTAC). Cela a représenté environ 700 ordinateurs, 450 téléphones, 5 dispositifs de visioconférences, 5 groupes électrogènes sont prévus et l'hébergement a été assuré par la mise en place de 200 tentes.

Le 2° Régiment de Dragons (2° RD - NRBC) de Fontevraud et la 11° Brigade Parachutiste (11° BP) de Toulouse, ont également constitué les grandes unités qui ont participé à cet exercice.

Dès septembre 2013, des camions et des trains ont amené les équipements, en Pologne. Les premiers embarquements ont été réalisés par la brigade de transmissions et d'appui au commandement (BTAC), en gare d'Arras (Pasde-Calais), d'où des trains sont partis pour la Pologne le 4 septembre pour Drawsko.

Le personnel du QG CRR-Fr, du 2º Régiment de Dragons (2º RD), de la 11º Brigade Parachutiste (11º BP) et les renforts issus d'unités françaises et multinationales sont arrivés en Pologne à partir du 21 octobre 2013.

Quant au quartier général du corps de réaction rapide-France (QG CRR-Fr), il s'y est rendu par moyen aérien militaire les 22 et 23 octobre 2013, les avions transporteront alors 500 militaires ainsi que 5 tonnes de fret à partir de l'aéroport militaire de Roissy Charles de Gaulle.

Les quantités de matériel transportées, et la logistique déployée pour cela, sont impressionnants : 180 wagons ont acheminé 145 abris modulaires de poste de commandement (AMPC), 1050 m² de tentes spécifiques, 17 tentes modulaires françaises pour le soutien de quartier général (SQG), trois centrales électriques pour un total de 1 120 kW du 6e régiment du génie d'Angers, et enfin, le lot de containers « techniques » indispensables au montage des Postes de Commandement (PC).

QUELQUES INFORMATIONS POUR STEADFAST JAZZ

http://www.flickr.com/photos/sfjz13 http://www.youtube.com/SHAPEACO http://www.sj13.nato.int

Le Quartier général du corps de réaction rapide-France (QG CRR-Fr) www.facebook.com/CRRFR

LE 2° RÉGIMENT DE DRAGONS (2° RD - NBC)

Seule unité spécialisée de défense Nucléaire, biologique et chimique (NBC) de l'armée de terre, et placée directement sous le commandement du Commandement des forces terrestres (Lille), le 2e RD est appelé à mettre sur pied des modules de défense NBC du volume de l'équipe à l'escadron, voire constituer le noyau d'un bataillon NBC multinational. Le régiment peut intervenir en appui des forces terrestres engagées sur un théâtre d'opération extérieure ainsi qu'au profit du territoire national en renfort des moyens de sécurité civile.

LA II° BRIGADE PARACHUTISTE (II° BP)

La brigade parachutiste est une grande unité inter-armes à dominante infanterie dont la spécificité est l'aptitude à un engagement par la troisième dimension. Elle est apte à remplir les missions dévolues aux brigades interarmes et plus particulièrement tous les types de missions nécessitant l'emploi des troupes aéroportées : intervention urgente à longue distance, intervention en zones d'accès difficiles, réserve inter-armes dans des conflits aux contours incertains, renfort dissuasif des forces d'intervention.







LA BRIGADE DE TRANSMISSIONS **ET D'APPUI AU COMMANDEMENT (BTAC)**

La brigade de transmissions et d'appui au commandement (BTAC) est formée de 5 500 militaires d'active et 900 de réserve, et a pour mission la mise en œuvre des systèmes d'information ainsi que les moyens de soutien de quartier général des principaux postes de commandement (niveaux opératifs, corps d'armée, et division type OTAN ou PC interarmées de théâtre). Dotée d'un large panel d'équipements modernes de télécommunication et de transmission, la BTAC est déployée à travers le monde, partout où les forces françaises sont engagées.

EN CONCLUSION

88483-MFP-1-44-V4 indd 8

Préparer des guerres probables est le métier de l'OTAN. Le général Ben Hodges, commandant allié des forces terrestres, basé à Izmir en Turquie (et chargé de l'évaluation du CRR-FR pour la NRF), a illustré l'exigence requise : « Lionel Messi tire au but 4 à 500 fois par jour pour pouvoir rester le meilleur. Nous, c'est pareil. »

Steadfast Jazz est aussi pour le QG de la citadelle Vauban l'exercice final d'évaluation avant sa prise d'alerte NRF (Nato Response Force) durant l'année 2014. Il est l'un des sept corps otaniens capables de commander une opération terrestre conséquente.

Le CRR-FR l'avait déjà prise en 2008 mais désormais, on se prépare « Ce qui est émergent, c'est l'impératif d'avoir une approche large, complète du théâtre » précise le commandant du CRR-FR, le général de corps d'armée Eric Margail.

Dans ce but, à côté de ses structures purement militaires, le corps expérimente un « centre de connaissance » (knowledge center) qui cherche à analyser l'environnement global, autour de l'opération. Des experts civils, comme le député du Pas-de-Calais, vice-président de la commission de la Défense à l'Assemblée Nationale et commandant de la réserve opérationnelle, Nicolas Bays ont apporté une vision différente au commandement. Un enseignement de la guerre en Afghanistan...

Au centre opérationnel, le colonel Martini et son équipe (46 opérateurs en lien avec le reste de l'état-major) ont fait face à une foule d'avatars en temps réel, mis au point par le Joint Warfare Center à Stavanger en Norvège.

SFJZ13 a été le plus important exercice de l'OTAN depuis 2006 et a été marqué par la visite en Lettonie et en Pologne par 4 chefs d'Etat, du secrétaire général de l'OTAN et de plusieurs centaines de personnalités et de journalistes du monde entier.



Lorsque le Président de la République décide d'engager les forces françaises dans des opérations militaires nationales ou internationales (OTAN, UE, coalitions...), le chef d'état-major des armées peut faire appel au Quartier Général du Corps de Réaction Rapide - France (QG CRR-Fr), créé à Lille en 2005 et qui a la capacité de commander une Force terrestre nationale ou multinationale pouvant atteindre 60 000 hommes et même plus.

Dans ces conditions le général commandant le CRR-Fr reçoit une mission opérationnelle qu'il doit remplir avec les moyens militaires qui lui sont confiés. Au sein du QG CRR-Fr, il dispose d'un état-major multinational qui est structuré et entraîné pour préparer et conduire les opérations, principalement autour de quatre modes de travail :

- · le processus de planification opérationnel qui vise à élaborer le plan d'opération pour la campagne prévue ;
- · le processus de traduction de ce plan en ordres exécutables par les unités subordonnées ;
- le suivi et la conduite des actions successives ou simultanées par le centre d'opérations du CRR-Fr;
- le processus d'évaluation des effets des actions réalisées dans le but d'adapter celles-ci pour atteindre l'état final recherché (le but de guerre...).

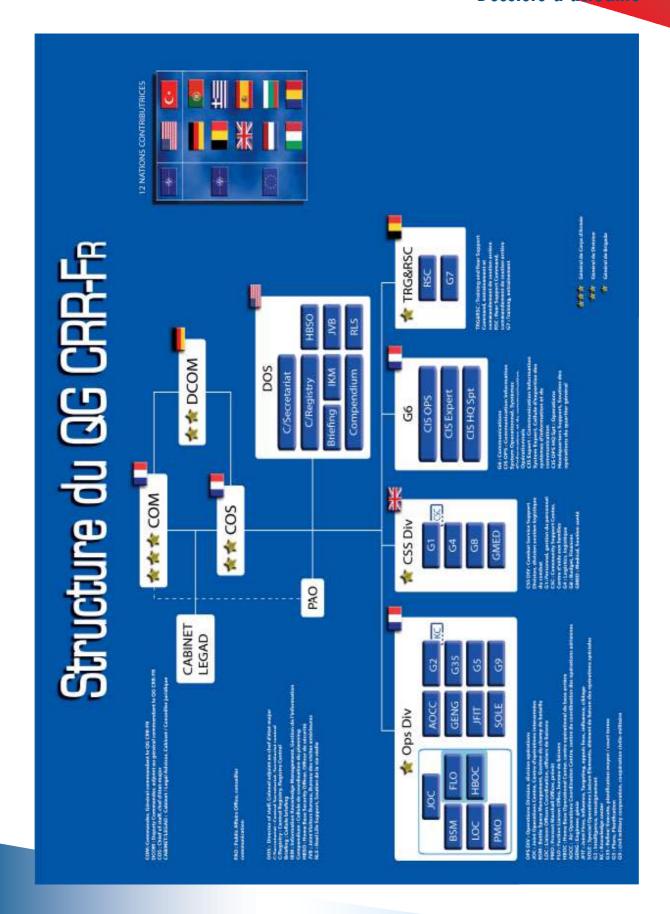
Ces méthodes de travail matricielles permettent de prendre en compte :

- les différentes formes de conflits modernes ;
- les actions sur l'environnement des forces impliquées dans le conflit ;
- la projection, l'appui et le soutien logistique des Forces ;
- la préparation opérationnelle des unités et les retours sur expérience.

Le QG CRR-Fr dispose d'une infrastructure permanente située à Lille dans la citadelle et d'un système de postes de commandement autonomes, à base d'abris mobiles et de tentes modulaires, qu'il peut utiliser en projection pour commander des Forces.

En 2007 après un examen détaillé de ses capacités, le QG CRR-Fr a reçu sa certification « HRF » (High Readiness Forces) par l'OTAN, c'est-à-dire la reconnaissance à commander une Forces terrestre multinationale dans des opérations de guerre. Il a rejoint de ce fait le club très fermé des 6 autres états-majors terrestres multinationaux également titulaires de cette qualification.

ANOCR Janvier 2014 8



ANOGR

Coût et financement des OPEX

(Mise à jour du N° 448 de janvier 2012)

Par le général (2S) J.-J. CAHUET



- En 2012-2013 le désengagement d'Afghanistan, qui était une promesse de campagne de F. Hollande, a été réalisé selon le timing annoncé pour le personnel, mais a duré un peu plus longtemps pour le matériel considérable qui avait été déployé su ce terrain depuis dix ans ;
- En 2013 l'opération SERVAL au Nord Mali, nécessaire pour contrer une offensive islamo-touarègue vers Tombouctou puis la capitale Bamako en vue de faire de ce pays une république islamique.
- En 2013 la validation d'un nouveau livre blanc sur la défense et la sécurité nationale (LBSN) couvrant la période 2014 2019 et le vote d'une nouvelle LPM qui préserve autant que possible les crédits de la Défense, mais dont les conséquences sur les OPEX seront majeures.
- Fin 2013, lancement de l'opération «SANGARIS» à hauteur de 1600 militaires en vue de faire cesser des massacres interreligieux.

Noua allons pouvoir examiner successivement ces trois points, à la lumière des informations disponibles et à travers le filtre des couts. Tout d'abord une vision globale de l'évolution du cout des OPEX, en millions d'Euros, comparé à la prévision budgétaire, année par année depuis 2003 :



Trois constats:

I. Les deux « bosses » correspondent à Harmattan en Libye en 2011 et à SERVAL au Mali en 2013. Notons que 1257 M € est une estimation puisque SANGARIS n'est pas pris en compte. Cependant, une provision pour BOALI avait été prévue à la hausse à hauteur de 40 M € pour 2013. En outre, la Commission Européenne a prévu le déblocage d'une somme de 50 M € pour soutenir cette opération.

2. Le projet de LPM réduit la prévision, qui était stabilisée à 630 M € depuis 3 années consécutives, de presque 200 M €, ce qui pourrait indiquer que la France n'a pas d'intention « belliqueuse » à court terme ! En d'autres termes, on pourrait aussi écrire que la prévision est déjà caduque, alors que la LPM n'est votée que depuis quelques semaines. Un complément sera vraisemblablement nécessaire fin 2014, même si le désengagement du Kosovo, aujourd'hui à l'étude, se réalise.

3. L'écart entre le cout réel et la provision budgétée tend globalement à se réduire. Il est désormais financé par la « réserve de précaution interministérielle » donc toujours pour partie par le Ministère de la Défense, au détriment de ses propres investissements.

LE DÉSENGAGEMENT D'AFGHANISTAN

Le retrait des forces « opérationnelles » d'Afghanistan a été opéré au cours du second semestre 2012. Seuls sont restés les moyens logistiques chargés du rapatriement des moyens considérables projetés en 10 années de présence sur le théâtre et les forces de protection indispensables au maintien de la sécurité des implantations et des transports. Cette opération devait être terminée pour mi-2013. Fin 2013, restaient sur le théâtre afghan 500 soldats alors que le rapatriement est terminé. Le retour des matériels a été une gigantesque opération logistique. Toutes les voies possibles pour les transports ont été exploitées, en priorité par la mise en place d'une plateforme de changement de mode à Abu Dhabi. A ce sujet,

voir l'excellent dossier de « Matériel et Technique » sur le lien suivant : http://www.emb.terre.defense.gouv.fr/IMG/pdf/m_t_181.pdf.

Compte tenu de la priorité définie par le pouvoir politique le budget ne semble pas avoir été un critère déterminant, ainsi, le coût global du théâtre Afghan aura été de 259 M € alors qu'il avait été de 485 M € en 2012. Le cout du retrait, tous modes confondus, est estimé à 115 M € d'où un allongement de la durée de désengagement car, par ailleurs, il faut organiser l'accueil des matériels de retour en France. En effet, dans le même temps, le SMITer a lancé la procédure de remise en état des 1500 matériels rapatriés en vue de les réinjecter dans le parc de gestion au plus tôt.

L'OPERATION SERVAL au Nord Mali

Initialement prévue pour une durée limitée, en coalition européenne, l'opération SERVAL a été conduite essentiellement par l'Armée Française appuyée par un contingent Tchadien et les forces Maliennes au fur et mesure de leur

Janvier 2014

ANOCR

montée en puissance. Des soutiens logistiques et renseignement européens et US temporaires ont complété le dispositif.

Lancée début 2013, cette opération n'avait évidemment pas été prise en compte dans les 650 M € votés au profit des OPEX pour cette années. D'une durée initialement prévue comme courte, elle se poursuit aujourd'hui avec d'une part la formation, sous l'égide de l'UE des forces de l'armée régulière malienne, et d'autre part une transition vers ces forces maliennes au fur et à mesure de leur validation opérationnelle. Cependant, les opérations de l'Armée Française se poursuivent sur des forces rebelles résurgentes, islamistes ou touaregs. En décembre 2013, une vingtaine d'islamistes ont encore été éliminés par nos forces dans le nord Mali tandis qu'environ 2500 soldats restent opérationnels sur ce territoire.

Le parlement a voté fin novembre un financement complémentaire de 647 M € pour le théâtre Nord Mali comprenant 10 M € pour la mission EUTM de formation de l'armée Malienne dont on pourrait espérer un remboursement par l'UF

L'OPERATION SANGARIS en République de Centrafrique

EN RCA, l'opération BOALI de soutien à la mise en place d'une force africaine dure depuis 2002. D'un effectif limité, elle a couté 12,6 M \in en 2011 et 14,3 M \in en 2012. En augmentant son budget à 21,5 M \in dans la LF 2014 votée fin novembre, le gouvernement et le parlement ont anticipé une intervention d'interposition et de désarmement des milices tant islamistes que chrétiennes.

Après décision unanime du conseil de sécurité de l'ONU, et disposant d'un financement initial assuré, l'opération SANGARIS, après un préavis relativement significatif, a été déclenchée suite une rapide et importante dégradation de la situation dans la capitale Bangui.

D'autre part, les USA, à hauteur de 50 M \$, tout comme la commission européenne, à hauteur de 50 M €, et plusieurs pays de l'UE ont annoncé une participation sous forme de moyens logistiques ou financiers à cette opération conduite par la France sous mandat de l'ONU. On peut donc penser que cette nouvelle opération dont la durée est d'ores et déjà annoncée comme réduite, sera financée. Cependant, une première augmentation des effectifs, passant de I 200 à I 600 en quelques jours, puis deux pertes humaines dès le début des opérations de désarmement peuvent faire craindre à la fois une durée plus longue et de probables renforts substantiels si une force africaine ne vient pas prendre la relève des soldats français.

CONCLUSION

En conclusion, la LPM 2014 2019, qui a prévu de réduire le préfinancement des OPEX de 630 à 450 M € par an, est déjà caduque. Le risque de voir le budget de la Défense, déjà rogné et soumis à des aléas sérieux, prendre comme toujours sur sa substance pour payer les OPEX dès 2014 et





dans les années qui suivent est bien réel ? Ceci d'autant plus qu'en lâchant d'une main un complément budgétaire pour les OPEX, Bercy en 2013 reprend de l'autre une participation de la Défense au remboursement de la dette d'un volume financier comparable !

ANNEXES:

I. Annexe à la LPM 2014 2019 :

5.3. Le financement des opérations extérieures

Afin de sécuriser le financement des opérations extérieures, la programmation repose sur une dotation prévisionnelle annuelle dans le budget de la mission « Défense » en adéquation avec les nouveaux contrats opérationnels et les priorités stratégiques définis dans le Livre blanc. Par rapport à la période précédente, il est en particulier tenu compte de la limitation de nos engagements, dans le modèle retenu, à une moyenne de trois théâtres importants, de l'adaptation de notre dispositif en Afrique aux nouvelles menaces sur la sécurité des pays amis et de la nécessaire reconfiguration du dispositif actuel des forces prépositionnées, en cohérence avec les analyses précitées.

La présente programmation retient un montant de 450 M € pour la dotation prévisionnelle annuelle au titre des opérations extérieures.

En gestion, les surcoûts nets non couverts par cette dotation qui viendraient à être constatés sur le périmètre des opérations extérieures maintenues en 2014 seront financés sur le budget de la mission « Défense ».

En revanche les surcoûts nets (hors titre 5 et nets des remboursements des organisations internationales) non couverts par cette dotation qui résulteraient d'opérations nouvelles, de déploiements nouveaux ou de renforcements d'une opération existante en 2014 feront l'objet d'un financement interministériel.

2. Projet de Loi de Finances pour 2014 :

La prévision des surcoûts OPEX pour 2013 est estimée à 611 M € hors surcoûts liés au déclenchement en janvier de l'opération Serval au Mali. Le montant de la provision budgétaire prévue pour financer les OPEX (630 M € en 2013) est réduit à une prévision de dépenses de 450 M € en 2014, eu égard à la fin du désengagement d'Afghanistan, à la réduction des effectifs déployés au Mali dans le cadre de l'opération Serval mais aussi à la reconfiguration de notre dispositif à l'étranger. Les surcoûts OPEX qui dépasseraient cette prévision font l'objet d'une clause de sauvegarde qui prévoit la mise en place d'un financement interministériel dans le cas d'une décision politique de création d'une nouvelle OPEX ou du renforcement d'une OPEX existante.

3. Site à consulter :

http://www.assemblee-nationale.fr/14/budget/plf2014/a1431-tlV.asp

ANOCR



LOI DE PROGRAMMATION 2014-2019

Par le général (2S) Robert CARMONA

Le projet de loi de programmation militaire 2014-2019 a été présenté en Conseil des ministres le 2 août dernier. Il décline les orientations du Livre Blanc sur la Défense et la Sécurité Nationale, approuvées par le président de la République le 29 avril. La LPM sera discutée en première lecture par le Sénat dès le mois d'octobre afin d'être votée avant le 31 décembre 2013.

Le 3 octobre, lors d'une conférence de presse, le ministre de la Défense a présenté la mission Défense. A cette occasion, il a évoqué les grandes échéances du ministère pour l'année 2014 : la Loi de Programmation Militaire et le projet de loi de finances en particulier, les restructurations et la réforme de l'organisation de certaines fonctions-clés du ministère de la Défense

La LPM tente de concilier deux facteurs contradictoires : la réduction des dépenses et des effectifs et le maintien de la France au niveau de grande puissance stratégique. La France doit garder toutes ses capacités pour rester ellemême. Elle est en quelque sorte « piégée dans sa grandeur », pour reprendre l'expression d'un commentateur. Tout a été fait pour éviter le « déclassement stratégique » considéré comme « l'ultime abomination ». Nous ne pouvons cependant pas aller au-delà et réduire davantage la dépense...

Le présent article se propose de livrer aux lecteurs quelques réflexions sur la construction de cette Loi et donner un aperçu des aspects majeurs de son contenu, avant d'examiner plus avant la « validité » du modèle 2025 : compromis durable ou *transition* avant des jours meilleurs ?

QUELQUES GÉNÉRALITÉS

La présente Loi de Programmation Militaire couvre la période 2014-2019. Elle constitue donc la première étape de réalisation de ces objectifs, et précise, notamment dans le rapport qui lui est annexé, les orientations de la politique de Défense française pour les six prochaines années. Elle couvre l'ensemble des domaines de la défense, qu'ils soient financiers, géostratégiques, capacitaires, industriels ou liés aux hommes et aux femmes de la défense (gestion des ressources humaines, restructurations, renforcement du lien armées-Nation).



Les ambitions

Le projet de LPM fixe le cadre budgétaire des armées jusqu'en 2019. Il s'efforce de concilier les ambitions de la France dans la Défense et l'obligation de redresser les comptes publics.

Le Gouvernement entend respecter deux impératifs : le maintien de l'effort consacré par la Nation à sa Défense, afin de garantir la sécurité de la France et ses intérêts dans un contexte d'un niveau de menaces inchangé par rapport au précédent *Livre Blanc* ; et la nécessaire prise



en compte de l'objectif de redressement des finances publiques, dont la dégradation est devenue en elle-même un enjeu de souveraineté.

Avec ce projet de loi, le Gouvernement a donc pour ambition de maintenir le rang stratégique de la France ainsi que sa capacité à intervenir dans les situations où ses intérêts de sécurité ou ses responsabilités internationales sont en jeu. « Nous resterons l'un des rares pays dans le monde à pouvoir assumer simultanément la protection du territoire et de la population, la dissuasion nucléaire, appuyée sur deux composantes distinctes, et l'intervention sur des théâtres extérieurs, pour des missions aussi bien de gestion de crise que de guerre. »



Les Priorités

La répartition des crédits traduit les priorités assignées par le président de la République, en particulier la préparation opérationnelle et l'équipement des forces.

On observe depuis quelques années un certain fléchissement des activités opérationnelles, dû à l'épuisement des stocks dans lesquels nos armées ont puisé ces dernières années, au vieillissement des parcs, mais aussi à l'arrivée de matériels de nouvelle génération au coût d'utilisation et d'entretien plus élevé. La conjoncture financière a pesé sur l'activité et l'entraînement. Aussi, en 2014-2015, l'activité sera stabilisée à un niveau comparable à celui de 2013, pour augmenter ensuite. L'effort financier consenti est important : les crédits consacrés à l'entretien programmé des matériels progresseront en moyenne de 4,3 % par an en valeur, soit 3,4 milliards d'euros courants par an sur la période, contre 2,9 en Loi de Finances Initiale pour 2013. En outre, un effort considérable sera accompli pour l'équipement : les crédits augmenteront de manière constante au cours de la période 2014-2019, passant de 16 milliards d'euros en 2013 à 18,2 milliards en 2019. Ainsi le renouvellement de nos équipements sera assuré et notre base industrielle préservée.

Quatre principes déterminent les choix.

En premier lieu, préserver la dissuasion, gage de notre autonomie stratégique. La livraison du missile M51.2, la mise en service du laser Mégajoule, le lancement des travaux d'élaboration du futur sous-marin nucléaire lanceur d'engins (SNLE) de 3e génération, ou encore, dans le domaine du renseignement, le développement du satellite Ceres, en vue d'un lancement en 2019, y contribueront directement. Renforcer également les capacités destinées à prendre l'initiative dans les opérations, qu'il s'agisse du renseignement (avec la livraison de deux satellites Musis, de drone Male et de drones tactiques), de nos forces spéciales, ou encore des capacités qui sont engagées au contact de l'ennemi (les programmes Rafale, Fremm, missiles MMP et Scorpion). Enfin, consolider notre capacité à intervenir au sein d'une coalition, en développant nos moyens de frappes précises dans la profondeur, avec la livraison de 250 missiles de croisière ou la révision du missile Scalb à miparcours.



Deuxièmement, il s'agit de veiller à la cohérence du modèle par rapport aux situations dans lesquelles la France est susceptible d'engager ses armées. Pour répondre aux menaces d'emploi de la force par des Etats, outre la dissuasion, nous nous appuyons sur les frégates multimissions Fremm, les sous-marins nucléaires d'attaque, les avions Rafale, le lancement de la rénovation du char Leclerc, l'hélicoptère NH90 et l'adaptation des Tigre. Pour conduire les opérations de gestion de crise dans la durée, ce projet de

ANOCR

loi prévoit la prolongation des *Mirage 2000*, la rénovation des frégates légères furtives et le remplacement de nos véhicules de l'avant blindés (VAB) comme de nos AMX 10 RC. De plus, les programmes Sccoa, plusieurs programmes de moyens navals de surveillance et d'intervention, ainsi que des investissements dans le domaine nucléaire, biologique et chimique (NBC), renforceront nos capacités, pour la protection du pays et de ses intérêts de sécurité.



Troisièmement, le principe de différenciation conduit à distinguer les forces et leur entraînement en fonction des missions qu'elles sont appelées à remplir : dissuasion, protection, gestion de crise, coercition. Les forces terrestres compteront deux Brigades lourdes adaptées à l'entrée en premier, équipées notamment de chars Leclerc et de VBCI, trois Brigades multirôles destinées à la gestion de crise avec des VAB et les premiers VBMR, et deux Brigades légères adaptées à l'action d'urgence. Dans le domaine naval, les six premières Fremm, le premier SNA de type Barracuda, ainsi que la rénovation des frégates légères furtives renforceront les capacités de combat dans les opérations de haute intensité. L'armement de nouveaux patrouilleurs et la transformation des avions de surveillance conforteront le contrôle et l'intervention dans de vastes espaces maritimes, sur nos côtes comme outre-mer. Enfin les forces aériennes recevront 26 Rafale supplémentaires, à quoi s'ajoute l'arrivée des A400M et MRTT. Ces forces conserveront un nombre d'aéronefs



suffisants, grâce au prolongement d'avions plus anciens, à l'instar des Mirage 2000.

Enfin, la mutualisation, dernier principe, consiste à affecter un noyau de capacités polyvalentes et rares à plusieurs missions. Elle a aussi contribué aux choix d'équipements en permettant de définir des cibles pour les Rafale, les MRTT, les SNA, les Fremm dotées de capacités anti-sous-marines ou encore les Missiles de croisière navals : ces armements sont en effet multimissions. Mais, dans le cadre d'une relance pragmatique de l'Europe de la défense, ce principe nous incite aussi à envisager ensemble certaines capacités critiques. Le projet de loi préserve ainsi tous les grands programmes conduits en coopération et prévoit le lancement de plusieurs autres, comme l'Anti-navire léger (ANL) ou le système de lutte anti-mines futur (Slamf). Dans le domaine du renseignement enfin, la mutualisation de certaines capacités techniques s'impose. L'ajustement du calendrier des programmes répond aux contraintes financières, mais l'effort, 17,1 milliards d'euros par an sur la période contre 16 en 2013, est « significatif » et devrait bénéficier aussi à nos industries de défense.

Un budget « sanctuarisé »...

Après des mois d'un combat âpre, le ministère de la Défense a finalement remporté son duel face à Bercy.

Lors du 14 juillet, le président de la République a « sanctuarisé » le budget de la Défense à 31,4 milliards d'euros. La veille, il avait assuré devant la communauté militaire réunie à l'Hôtel de Brienne que la Loi de Programmation Militaire (LPM) 2014-2019 « reposera sur un principe, le maintien de l'effort financier important de la Nation avec la reconduction du budget de la Défense à hauteur de 31.4 milliards d'euros. c'est-à-dire au niveau où il se situe cette année ». Avec 190 milliards d'euros courants (179,2 milliards en euros constant), dont 6,1 milliards de recettes extra-budgétaires, engagés entre 2014 et 2019, « la France se donne les moyens de mettre en œuvre un modèle d'armée adapté aux évolutions de notre environnement stratégique (à l'image de la cyberdéfense), des quinze prochaines années, autour des trois missions fondamentales que sont la protection de la France et des Français, la dissuasion nucléaire et l'intervention extérieure », a assuré le ministre de la Défense, Jean-Yves Le Drian.

ANOER

Cette somme correspond à 11,3 % environ du budget de l'Etat pour les trois premières années avec une légère évolution à la hausse au-delà. S'élevant à 29,6 milliards d'euros courants en 2014, la ressource budgétaire sera stabilisée en valeur entre 2014 et 2015 puis en volume dès 2016. À partir de 2018, elle suivra une progression de 1 % en volume.

Un triple défi

Le ministère de la Défense doit aujourd'hui faire face à un triple défi. Tout d'abord, celui d'une situation marquée par une réforme inachevée, avec des mouvements de réduction des effectifs et de restructurations en cours ainsi qu'un équipement vieillissant qui appelle une modernisation indispensable. Ensuite, le défi financier de la contribution au redressement des finances publiques, dans un environnement marqué par deux crises financières successives, en 2008 puis en 2010-2011, qui ont rendu obsolètes les prévisions de la précédente Loi de Programmation. Enfin, le défi stratégique de l'adaptation aux évolutions intervenues depuis la parution du Livre Blanc de 2008, qui a conduit à un maintien des ambitions de la France et à une redéfinition de ses priorités géostratégiques, tenant compte des évolutions qui résultent de la crise économique et financière mondiale, mais aussi spécialement européenne, des inflexions nouvelles de la politique étrangère américaine, des révolutions arabes et de la nouvelle problématique de la sécurité sur le continent africain. Encore que...

Le ministère est confronté à un certain nombre de « paris » : le pari des économies

Avec près de 34 000 suppressions d'emplois.

En dépit d'un budget relativement préservé, ce projet de loi demande encore un nouvel effort aux armées. La LPM prévoit 23 500 nouvelles suppressions de postes dans les armées.

En outre, un tiers de la nouvelle compression d'effectifs (8 000 postes) portera sur les forces de combat et le reste sur le soutien, les structures organiques, les états-majors, l'environnement et l'administration du ministère. En 2014, 7 880 soldats devront quitter les rangs des armées, puis 7 500 en 2015, 7 400 en 2016 et en 2017 et enfin 3 500 en 2018. Un certain nombre de Régiments seront supprimés.

Ces nouvelles suppressions de postes s'ajoutent aux 54 000 déjà décidées en 2009 par la majorité précédente (dont 10 175 restent encore à réaliser).

Les 34 000 départs programmés permettront d'économiser 4,4 milliards d'euros sur la masse salariale qui pèse actuellement entre 10,5 et 11 milliards d'euros par an. Il convient toute-fois de remarquer que les économies de masse salariale n'ont pas été au rendez-vous lors des suppressions de postes déjà réalisées sous la majorité précédente. Le ministère de la Défense attendait de la réduction de 23 000 emplois une économie de 1,1 milliard d'euros sur la période





2009-2011... mais la masse salariale a finalement augmenté de 1 milliard...

En 11 ans et deux LPM (2008-2019), les armées auront perdu 82 000 personnels civils et militaires. En 2019, le ministère vise « une cible de 240 279 personnels civils et militaires ».

Jamais les effectifs d'un ministère n'auront subi un tel « dégraissage ».

26 Rafale seulement livrés entre 2014-2019, le pari de l'export

L'exportation du *Rafale* représente un véritable pari pour le ministre de la Défense.



En Inde, les négociations avancent bien, mais rien ne garantit qu'elles aboutissent d'ici à décembre comme espéré. Sachant qu'il faut trois ans entre la signature d'un contrat et les premières livraisons, les hypothèses retenues par la LPM paraissent très optimistes. Si le contrat avec New Delhi glisse d'un an alors ce sont 7 Rafale supplémentaires que la Défense devra payer en 2016. A 100 millions pièce environ, il faudra trouver 700 millions qui seront forcément pris sur d'autres programmes. Si la signature glisse de deux ans, la facture grimpe à 1, 8 milliards sur les annuités 2016 et 2017. Et si par malheur l'avion ne devait pas s'exporter d'ici à 2019, alors ce seront 4 milliards qui manqueront à l'appel! En bref, le projet de la LPM fait un grand pari en inscrivant la livraison de seulement 26 Rafale sur la période de six ans. A priori, la LPM assurera la livraison de 11 Rafale en 2014 et 2015. Après,



c'est le pari de l'export qu'avait d'ailleurs déjà

fait la précédente majorité...

6,1 milliards d'euros de ressources exceptionnelles, le pari des « REX »

6,1 milliards en euros courants ou 5,9 milliards en euros constants de recettes exceptionnelles, les fameuses **REX**, compléteront les ressources budgétaires à hauteur de 3 % du total, sur la période.

C'est ce que le ministère doit trouver sur la période 2014-2019 pour compléter son budget (31,4 milliards d'euros) : 1,77 milliard en 2013 et en 2014, 1,25 milliard en 2016, 910 millions en 2017, 280 millions en 2018 et 150 millions en 2019.

Le rapport annexé au projet de loi expose de façon précise les différentes origines de ces ressources. Il s'agit de l'intégralité du produit de cession d'emprises immobilières utilisées par le ministère de la défense; d'un nouveau programme d'investissement d'avenir (PIA), financé par le produit de cession de participations d'entreprises publiques, au profit de l'excellence technologique des industries de défense ; du produit de la mise aux enchères de la bande de fréquences comprise entre les fréquences 694 MHz et 790 MHz; des redevances versées par les opérateurs privés au titre des cessions de fréquences antérieures ; et, enfin, du produit des cessions additionnelles de participations d'entreprises publiques qui se révèleraient nécessaires pour compléter ces moyens.

L'évaluation des produits de cession étant par nature délicate, une clause de sauvegarde a été prévue, conformément au souhait émis par le Sénat. Elle permettra de mobiliser d'autres ressources exceptionnelles, si le produit ou le financement des ressources évoquées s'avère insuffisant. Enfin, si le montant des ressources disponibles excédait les 6,1 milliards prévus, la Défense en bénéficierait à hauteur de 0,9 milliard

102,7 milliards pour les programmes d'armement, le pari de la préservation de l'industrie de défense

L'industrie de Défense est une composante essentielle de notre autonomie stratégique.

Son maintien aux premiers rangs mondiaux sera assuré par un effort financier important, s'élevant à 102,7 milliards d'euros courants sur la période 2014-2019, soit une dotation annuelle moyenne de plus de 17 milliards d'euros courants, dont 5,4 milliards environ pour les grands programmes.

Janvier 2014

ANOCR

En 2014, le montant s'élèvera à 16,4 milliards, pour atteindre à la fin de la LPM 18,2 milliards. Ce niveau de dépense annuelle permettra notamment d'assurer la poursuite des programmes en cours même si les livraisons des matériels seront un peu plus étalées. « Tous les contrats signés en 2009 sont rediscutés, explique-t-on au sein du ministère. Ils sont 30 % à 40 % au-dessus de nos possibilités budgétaires actuelles ».

Tous les principaux secteurs de compétences de notre industrie de défense seront donc préservés.

Enfin, le ministère consacrera une somme pour les études amont (Recherche & technologies) de 730 millions d'euros par an en moyenne entre 2014-2019. Ces crédits sont en hausse par rapport à la période précédente. Ils privilégient à la fois le renouvellement des deux composantes de la dissuasion, l'aéronautique de combat, la lutte sous-marine, la protection des véhicules, des équipages et des hommes, le renseignement, la cyberdéfense et l'espace.

Le pari de la crédibilité de la France à l'international

Les nouveaux efforts exigés mettent-ils en péril la cohérence de l'outil militaire de la France ? En d'autres termes, est-ce un déclassement stratégique ? Ce sujet est très sensible au ministère de la Défense. Clairement, le ministère affirme que ce n'est pas le cas. Il est en tout cas bien sûr que si les armées doivent faire de nouveaux efforts à l'avenir, le modèle pour lequel s'est battu Jean-Yves Le Drian explosera. La France est allée aussi loin qu'elle le pouvait en matière de réductions de moyens tout en conservant son modèle.

Pour le ministre de la Défense, la programmation militaire permettra à la France – qui demeurera ainsi l'un des rares pays à pouvoir le faire – d'assumer simultanément les trois missions fondamentales que sont la protection du territoire et de la population, la dissuasion nucléaire, appuyée sur deux composantes distinctes et complémentaires, et l'intervention sur des théâtres extérieurs, soit en mission de gestion de crise, soit en mission de guerre. Les armées françaises disposeront de la capacité d'entrer en premier sur ces théâtres, dans les trois milieux terrestre, naval et aérien, et de prévoir, planifier et conduire de tels engagements.

Annonce des premières mesures de restructuration

Quatre sites de l'Armée de l'air et deux Régiments « restructurés », c'est-à-dire déplacés, comme le prestigieux le Régiment étranger de cavalerie (REC) d'Orange ou dissous – le 4e Régiment de Dragons (RD): le Ministre a annoncé le 3 octobre les premières mesures de fermeture de Régiments prévues dans le cadre de la loi de programmation militaire (LPM) couvrant la période 2014-2019. Des mesures effectives en 2014, «limitées » à ce stade mais qui en appellent inévitablement d'autres, une fois passé le cap des prochaines élections municipales. Parce qu'elles se traduiront dans les territoires, ces annonces ont naturellement fait réagir les élus des villes concernées.





Le climat est également à l'inquiétude dans les armées. En effet, les mesures annoncées ne le sont que pour 2014, ce qui contribue à mettre sous pression et dans l'inquiétude l'ensemble des personnels qui manquent de visibilité, de perspective pour la préparation de leur avenir à courte et moyenne échéance (changement de résidence, inscriptions scolaires, engagements financiers pour acquisition d'un logement, etc.).

À rebours du malaise ouvertement exprimé par d'anciens officiers généraux ou supérieurs, ou diffus en interne, Jean-Yves Le Drian a fait valoir que ces mesures « ne porteront pas atteinte aux capacités attendues de nos armées », particulièrement les forces opérationnelles. Lors de sa conférence de presse, le ministre a tenu à rappeler et mettre en exergue la préservation de son budget. Les réductions d'effectifs doivent être assorties d'un « dispositif d'accompagnement social rénové », a assuré Jean-Yves Le Drian, sans davantage de détails. « D'une façon générale, le budget pour 2014 permet de maintenir un niveau élevé pour la Défense », a affirmé le ministre, vantant « la préservation du

ANOCR

tissu industriel » et, exemples à l'appui, « des avancées majeures en matière d'équipement »...

« Reprise en main »... La réorganisation du ministère...

Autre initiative présentée par le ministre lors de sa conférence de presse du 3 octobre : la réorganisation du ministère, un volet sensible qui a déjà suscité de nombreuses réactions notamment dans le milieu militaire. Invoquant l'« efficacité de l'action » et la « rationalisation de l'organisation », le ministre reprend la main sur une série de fonctions-clés dévolues ces dernières années à l'État-major des armées. C'est le cas pour les finances, le soutien, les relations internationales et les ressources humaines.

Un décret sur ses attributions, récemment présenté en Conseil des ministres, le replace en position centrale sur l'échiquier de la Défense, notamment pour l'emploi des forces.

REMARQUES ET SUGGESTIONS ...

Les « non-choix »

Aucun choix ou aucun arbitrage sur les capacités et donc sur les moyens associés n'a été effectué. Tous les grands programmes sont là, y compris ceux que la précédente LPM n'a pas permis de lancer ou de produire.

Compte tenu de la réduction des crédits actée dans le projet de LPM, il apparaît impossible de réaliser tout ce qui a été recensé en matière de programmes d'armement, même au détriment d'une grande part des programmes dits de cohérence opérationnelle (indispensables cependant dans l'exécution des missions opérationnelles). Sans compter la pression exercée par le nucléaire, en part relative, sur les investissements, ce qui conduit à un modèle d'armée déséquilibré. Non seulement nous ne restaurerons pas les capacités défaillantes, mais nous poursuivrons le déclin d'autres fonctions.

Le volume de forces associé aux contrats, semble en outre nous condamner en coalition à une certaine marginalisation. A titre de comparaison, l'Allemagne sans dissuasion devient la plus grande puissance militaire de l'Europe : son budget est déjà en 2013, supérieur au nôtre.

Que restera-t-il de la puissance militaire française dans vingt ans ?

La dégradation de l'outil de défense, est constante depuis une bonne dizaine d'années. Si elle était

attendue, l'annonce des nouvelles restructurations faite par le ministre de la Défense a fait ressurgir le danger de « déclassement » de l'institution militaire. En dix ans, une fois qu'auront été appliquées jusqu'au bout les deux dernières réformes, celle-ci aura vu fondre ses effectifs d'environ 80 000 hommes et diminuer de moitié ses forces conventionnelles.

Proportionnellement, le ministère de la Défense, dont le budget a été officiellement sanctuarisé par François Hollande, aura davantage contribué que les autres à l'effort budgétaire.

C'est ainsi que la Défense va assumer 60 % des suppressions de postes prévues au budget 2014, alors qu'elle représente 10 % des emplois publics de l'Etat!

Une dernière tentative pour préserver la cohérence de l'outil de Défense. ?.

C'est l'opinion de Camille Grand, directeur de la Fondation pour la recherche stratégique.

Parmi les puissances européennes, la France est en effet l'une des rares qui tentent de maintenir un effort de défense cohérent avec un environnement stratégique incertain et un certain niveau d'ambition militaire. En dépit de cette ambition affichée, le budget de la Défense se trouve contraint et le format des armées, à nouveau réduit. S'il y a une volonté de ne pas afficher de réduction significative des ambitions françaises, elle a pourtant lieu dans les faits.

Le nombre de plateformes majeures (chars Leclerc, avions de combats, frégates...) est une nouvelle fois comprimé. La France cherche à conserver un outil militaire de premier rang grâce à une nouvelle réduction sur les effectifs et les équipements.



ANOER

Sur le plan géographique, on voit bien que ce nouveau modèle d'armée est centré sur la périphérie immédiate de l'Europe et qu'il doit à peu près fonctionner pour des opérations ponctuelles dans le Bassin méditerranéen et en l'Afrique de l'Ouest. Il risque, en revanche, de rencontrer ses limites pour des opérations plus lointaines, surtout si elles sont ambitieuses en volume et en durée. De même, le risque existe de ne plus être demain en mesure de mener simultanément plusieurs opérations exigeantes.

Il faut raison garder...

On ne peut pas à proprement parler de déclassement stratégique.

Le président de la République n'a pas fait le choix d'un déclassement radical et assumé, comme l'ont fait certains de nos voisins européens. Les choix budgétaires et capacitaires de l'Allemagne, de l'Italie et des Pays-Bas, par exemple, ont fait changer ces pays de catégorie sur le plan militaire.

Ce risque demeure toutefois en France, puisqu'il est soumis à la tenue des engagements budgétaires. En maintenant un budget de l'ordre de 31,4 milliards d'euros, Paris s'efforce de rester dans des volumes financiers cohérents avec l'ambition stratégique affichée, celle-ci pourrait néanmoins se heurter aux réalités si les contraintes économiques devaient conduire à de nouvelles réductions du budget de la Défense.

Moins de militaires, moins de plateformes... La tendance à l'armée « bonzaï » se poursuit.

En conclusion... un modèle de « transition »...

Le modèle d'armée esquissé dans le *Livre Blanc* et la LPM ne nous semble en effet pouvoir être qu'un modèle de transition.

Il semble clair que sa « soutenabilité » dans la durée n'est pas assurée, puisque l'on reporte à nouveau certaines décisions de modernisation ou d'acquisition de nouvelles plateformes majeures. On est donc dans un dispositif fragile au sens où des décisions majeures devront être prises au terme de la prochaine loi de programmation militaire, dans cinq ans, ou à l'horizon du Livre blanc...

Dés lors deux options se profilent.

Première option : ces décisions iront dans le sens d'un renouveau de l'effort de défense et permettront de remettre progressivement à niveau les forces armées.

Deuxième option : elles prendront acte de l'incapacité financière du pays, ou de l'absence de volonté politique, à maintenir un outil de défense cohérent. Dans cette hypothèse, qui n'est pas souhaitable, la France devra se résoudre à abandonner des capacités, en prenant le risque d'un véritable décrochage stratégique, comme le vivent déjà certains de nos partenaires européens.

Cette LPM est la dernière tentative pour maintenir cinq ans de plus un modèle qui soit « acceptable », mais non pérenne sans un nouvel effort budgétaire à terme.

Les décisions qui seront prises au cours de la prochaine Loi de Programmation Militaire (2014-2019) comme les choix budgétaires qui seront faits au-delà seront cruciaux pour maintenir un outil de défense qui a prouvé encore récemment son efficacité.

Alors que la France dépense désormais pour sa défense moins de 1,5 % de la richesse nationale (10 % seulement du budget de l'Etat), cette question majeure relève uniquement de la volonté politique.

Site, nouveau né, intéressant à consulter pour comprendre les immenses enjeux liés aux problèmes de la sécurité et de la justice





Questionnement de l'ANOCR

Par les Généraux (2s) VALERY et CAHUET et le Colonel CHAUVANCY (en son nom propre)



De quoi s'agit-il?

La rédaction du bulletin a décidé d'ouvrir une nouvelle page consacrée au « questionnement », à la base de la philosophie. Cette rubrique a un triple but :

- éclairer le lecteur sur les préoccupations que les évolutions du monde de la Défense peuvent susciter chez lui, en lui montrant que ce sont des soucis communs que l'ANOCR souhaite voir expliciter par les responsables en charge des affaires,
- permettre au lecteur de réagir par rapport aux sujets exposés en proposant à tous ses propres réflexions ou de nouveaux sujets, que la rédaction publiera dans le bulletin ou insèrera sur le site internet de l'ANOCR,
- fournir de la matière à tous nos membres, pour présenter nos interrogations à nos concitoyens et surtout aux politiques qu'ils rencontrent régulièrement afin de les alerter sur les conséquences potentielles au moment de voter des mesures ou simplement quand ils se présentent à leurs suffrages.

Les lecteurs sont donc invités à réagir avec la charte habituelle de correspondance militaire (concision, mesure et respect mutuel) à notre questionnement, essentiellement par message internet à l'adresse : <u>bulletin@anocr.com</u> ou par courrier postal à l'adresse habituelle de l'ANOCR.

INTRODUCTION

Notre société vit dans une permanente évolution, sous l'influence des innovations technologiques qui rapprochent les personnes, de la mondialisation qui met en contact les cultures, des progrès de l'homme dans sa connaissance du monde et des institutions internationales qui promeuvent la paix.

« Si vis pacem para bellum » est la devise de l'Ecole de Guerre. La dissuasion nucléaire, la puissance des armements modernes, le refus des pertes humaines semblent nous éloigner de ce précepte tout en sagesse. Aurait-on oublié que la préparation de la guerre de demain ne consiste pas à doter le pays des moyens de la défense d'aujourd'hui, encore moins de celle d'hier, quoiqu'ils n'aient jamais été aussi réduits, mais à en imaginer les conditions, recruter et former les troupes nécessaires et produire les armes qui seront alors utiles et efficaces ?

Dans sa contribution au débat préparatoire à la Loi de Programmation Militaire votée par l'Assemblée Nationale en novembre 2013, et au sommet de l'UE de décembre 2013, consacré sous l'impulsion de la France, à l'Europe de la Défense qui voudrait déboucher sur un





réelle Défense de l'Europe, l'ANOCR a recueilli quelques interrogations auprès de ses membres qui voient notre outil de Défense se réduire dangereusement et notre institution militaire se dénaturer petit à petit.

L'institution militaire est au service de la Nation et non d'intérêts particuliers ou sectoriels. Ultime recours de la Nation, elle a vocation à agir par les armes et aussi en assistance à la population si la situation l'exige, en cas de catastrophe naturelle par exemple.

Les armées, engagées dans des situations généralement exceptionnelles et souvent dangereuses, n'auront l'efficacité que l'on attend d'elles que si elles s'appuient sur :

 en premier lieu, un statut militaire particulier exigeant des personnels une totale disponibilité, une mobilité sans réserve, une discipline sans faille et un esprit de sacrifice au service de la mission, qui constituent la spécificité du militaire par rapport aux autres citoyens,

- en second lieu, l'unité de commandement couvrant toutes les fonctions concourant à l'action opérationnelle,

et aussi une forte cohésion des unités, des formations et des moyens adaptés.

Ces éléments fondamentaux de l'institution militaire sont-ils bousculés voire remis en cause par l'accumulation des décisions prises en matière de défense depuis une vingtaine d'années, décisions qui paraissent surtout guidées par un souci d'économies ?

« Cedant arma togae » (Cicéron, Des Devoirs).



Le Militaire cède le pouvoir au Civil quand la sécurité du pays est assurée. Ainsi que l'a décrit Alfred de Vigny, si la condition militaire a ses grandeurs, elle a aussi ses servitudes. En France, c'est en 1945 seulement, sous l'impulsion du général de Gaulle, que les militaires ont obtenu le droit de vote, un an après les femmes. Cependant, et c'est là une différence fondamentale avec la fonction publique, ils ne peuvent ni se syndiquer, ni être membres d'un parti politique, ce qui les rend transparents aux yeux des électeurs. Ils restent de toute manière réservés devant les promesses intenables qu'implique fatalement le système électoral et leur rigueur les retient trop souvent de présenter leur candidature pour des élections. Cette place à part du Militaire dans la société, qu'il cultive volontiers, ne facilité cependant pas la compréhension du monde militaire par le citoyen et par la représentation nationale.

QUESTIONNEMENT

I – Vers une Défense de l'Europe

L'armée est l'armée de la Nation. Elle ne prête pas de serment d'allégeance à un homme, à une religion ou à un parti. Elle a la charge fondamentale de la Défense de notre pays. La professionnalisation, décidée à la fin du 20° siècle, est désormais irréversible. Elle a clivé notre société et généré un fossé entre la Nation et son armée, même si les opérations que cette dernière a conduites depuis lors lui ont forgé une image positive, si bien qu'il n'y a pas de gros problèmes en matière de recrutement.

Aller vers une armée européenne ? Les expériences d'unités multinationales ont montré la lourdeur d'emploi de formations militaires juxtaposées. Les « CAVEATS », restrictions nationales d'engagement, souvent non écrites, empêchent la complète interopérabilité en opé-



ANOCR

rations. Pour s'en affranchir, il faudra un abandon de souveraineté, qui placera nos troupes sous total commandement opérationnel UE, et des règlements communs. Et quid des dissuasions nucléaires nationale et britannique dont l'Allemagne et d'autres pays européens ne veulent pas, préférant aujourd'hui le bouclier de l'OTAN ? Peut on construire une Europe de la défense tant que les pays de l'Union ne font pas converger leurs politiques étrangères ?

2 - Maintenir l'efficacité opérationnelle

Le président de la République, confirmant le LBSN 2013, a énoncé les rôles respectifs du personnel civil et du personnel militaire lors de son dernier discours à l'IHEDN : « le militaire pour les fonctions opérationnelles, le civil pour le soutien ». Les dysfonctionnements constatés dans la montée en puissance des Bases de Défense associés aux ratés du logiciel LOUVOIS pour la solde ont montré que cette séparation, qui remet en cause l'unité de commandement - précepte fondamental de l'efficacité opérationnelle des Armées – pouvait avoir de lourdes conséquences sur la confiance du militaire dans le soutien qu'il est en droit d'attendre de son institution. Le vieil adage « un chef, une mission, des moyens », déjà bien mis à mal par la logistique mutualisée, est désormais obsolète.



In fine, les responsables militaires semblent de plus en plus tenus à l'écart des sphères décisionnelles dans un domaine où leur responsabilité est pourtant vitale.

Le drame de LOUVOIS ne risque-t-il pas de se reproduire dans d'autres domaines, à commencer par celui des systèmes opérationnels d'information ? L'efficacité opérationnelle des Armées saura-t-elle se maintenir dans de telles conditions alors que les budgets sont de plus en plus restreints ?

3 - Les Armées en dernier recours

Quand les opérations de redéploiement actuellement en cours, après d'indéniables succès militaires et des succès politiques relatifs, seront réalisées et à supposer que la France ne se lance pas dans une nouvelle opération aéro-terrestre, en Centrafrique ou Syrie par exemple, quel sera le rôle des armées ?

Les armées auront toujours à se préparer aux missions permanentes de défense de la Nation face aux différentes hypothèses de risques et menaces que le Livre blanc a retenues.

La permanence des forces de dissuasion reste le fondement de notre sécurité collective. La protection de notre espace aérien et maritime est une mission permanente des forces aérienne et maritime. Pour l'Armée de terre, nous avons la Défense Opérationnelle du Territoire, en métropole et Outre-Mer. Cette mission majeure, à la base de l'idée de Nation, qui ne peut incomber en totalité aux forces de l'ordre, on l'a vu en Guyane face aux orpailleurs clandestins, nécessite des moyens matériels et humains, d'active et de réserve, et des entrainements adaptés. Le cadre constitutionnel et juridique existe et la demande semble de plus en plus pressante pour déployer l'armée face aux zones de plus grande insécurité. Une telle action impose une délégation de pouvoirs au chef militaire et des règles d'engagement précises et connues de tous.



Entrainement dans les camps de Champagne et du Sud-Est, campagnes de tirs à Cazaux et patrouilles opérationnelles dans notre espace maritime, compagnies tournantes en Afrique et dans les bases Outre-Mer, grands exercices de l'OTAN, formation des cadres et promotion

Janvier 2014

ANOCR

22

professionnelle des soldats constitueront le quotidien de nos forces armées.



Cependant, en cas de catastrophe naturelle, c'est toujours vers les forces armées que nos concitoyens se tournent en dernier ressort. Les réductions successives de format ont créé de véritables déserts militaires sur le territoire national. Aurons-nous encore les moyens d'apporter une assistance efficace à toute la population ?

4 - L'adhésion de la Nation à sa défense

Il existe une différence manifeste entre l'image que l'Armée a dans la population et l'adhésion des Français à l'effort de Défense. Le livre blanc de 2008 a consacré un chapitre à l'adhésion de la Nation à sa défense, en a souligné l'importance et a préconisé différentes voies permettant de la développer (formation citoyenne, service civique, développement des réserves, ...).

Malheureusement les propositions n'ont pas reçu de suites à la hauteur de l'enjeu et l'on note que certaines décisions prises, comme l'importante réduction de la présence militaire sur le territoire, vont même à contre-courant du but affiché.

Le livre blanc de 2013 ne consacre pas de chapitre à ce sujet et ne l'évoque que marginalement dans un sous-chapitre intitulé « les hommes et les femmes au service de la défense et de la sécurité nationale », la question du rapport de l'ensemble des citoyens à la défense étant d'ailleurs quasiment occultée.

La défense d'un pays démocratique ne peut être efficace que si sa population se sent concer-

née par cette défense et se montre prête à accepter les sacrifices qui pourront lui être demandés si le pays est confronté à une situation exceptionnelle.

L'insuffisance d'adhésion des citoyens à la



défense du pays affaiblit ses capacités de défense et aussi la crédibilité de la dissuasion nucléaire.

Le désintérêt des responsables politiques pour la solidarité de défense, dans le climat de dégradation de la cohésion nationale que nous observons, est surprenant et inquiétant.

5 - Le malaise des armées

Le récent manifeste des « Sentinelles de l'agora » présenté par le Général J.C. Thomann souligne les conséquences graves des décisions qui viennent d'être prises dans le domaine de la défense.

Parallèlement, le moral des armées connaît une baisse d'une ampleur peu commune.



La conjonction de ces deux évènements révèle l'existence d'un malaise profond au sein des armées qui se fonde sur :

- une succession de restrictions budgétaires à courte vue, compatibles avec les besoins des engagements du moment, mais dont les conséquences sur les autres exigences de notre défense à court, moyen et long termes ne sont pas apparemment prises en considération;
- des mesures d'organisation portant atteinte à la structure hiérarchique et à l'unité de commandement inhérentes à la fonction militaire et qui conduisent à une dilution des responsabilités illustrée par la scandaleuse affaire Louvois et susceptible d'avoir un jour des retombées catastrophiques dans le domaine opérationnel;
- la civilianisation de postes importants du ministère, conduisant à exclure les militaires de la préparation de l'avenir de la défense, laquelle ne peut se concevoir sans la contribution de ceux qui ont la connaissance et l'expérience de la spécificité de l'action militaire.

ANOCR

- Cette situation inquiétante, qui paraît sous estimée par les adeptes du « politiquement correct », incite à en rechercher les causes, les causes immédiates qu'on ne peut négliger, mais aussi les causes profondes dont les deux principales sont :
- le flou qui entoure les finalités de défense, notamment depuis la réorganisation de 1996 qui a amorcé la focalisation quasi exclusive des efforts de défense sur les Opex du court terme, en restant très évasive sur les autres exigences actuelles et futures de notre défense;



– le manque de corrélation explicite entre les risques et menaces envisageables et les moyens leur correspondant, défaut majeur des deux derniers Livres blancs, qui n'ont pas cherché à établir une telle corrélation par le biais de scénarios représentatifs des situations que notre pays est susceptible de connaître. A titre d'exemple, le dernier Livre blanc considère la menace terroriste comme « majeure et persistante », mais néglige de définir les organisations et de préciser les moyens nécessaires pour y faire face avec l'efficacité voulue.

Devant la dégradation manifeste de la politique de défense et l'absence de réactions des responsables politiques, l'institution militaire, dans sa vocation au service de la Nation, ne peut rester passive.

Elle ne peut s'enfermer dans un mutisme résigné, elle ne peut non plus se limiter à des manifestations d'indignation ou de colère, rapidement contre productives.

Elle doit engager avec les responsables politiques un dialogue ouvert, libéré de la paralysie du « politiquement correct » et présentant des analyses et propositions constructives et argumentées, permettant de remédier aux lacunes actuelles.

6 - Y-a-t-il un « retour sur investissement » de nos engagements militaires ?

Par le Colonel François Chauvancy qui s'exprime en son nom propre

Tout en diminuant leurs effectifs année après année, les forces armées françaises sont engagées mois après mois dans les opérations les plus diverses depuis 2001 : contre-insurrection en Afghanistan, guerre aéromaritime en Libye, guerre aéroterrestre en zone désertique au Mali, restauration de l'ordre en république centrafricaine, contre-terrorisme en Somalie, contribution à la sécurité intérieure en métropole ou en Guyane, formation des armées locales au titre de l'assistance militaire opérationnelle en Somalie, en Afghanistan et au Mali, guerre maritime contre la piraterie.



Ces missions les plus diverses, sans cesse renouvelées, dans des conditions naturellement imprévues ont-elles contribué à la transformation des armées à leur bénéfice, ou cette transformation n'est-elle que le résultat d'un choix budgétaire? De même, le Politique, la Nation ont-ils aussi reçu un juste retour sur cet investissement dans le recours aux forces armées? Question ardue qui mériterait sans doute un livre à elle seule mais qu'il paraît utile d'exposer rapidement dans le contexte actuel.

Ce qu'attend le Politique comme retour de son investissement dans l'Armée

Ce qu'attend le Politique est sans aucun doute une capacité à montrer concrètement sa détermination à défendre un intérêt général même en recourant à la force légitime. Savoir utiliser l'Armée à bon escient est un moyen de peser sur les décisions de la communauté internationale, d'affirmer une autonomie de décision en fonction des intérêts de la France. Une force militaire crédible reste donc un facteur clé de la souveraineté même si tous les Etats de l'Union européenne sont loin de partager ce sentiment à la différence du reste du Monde.

Aujourd'hui, ce juste retour au profit du Politique semble acquis. Agir à l'extérieur peut permettre aussi de gagner du temps lorsque les difficultés internes sont fortes. Cependant, une forte tension interne ne pourra être compensée par une action extérieure volontariste notamment face au coût d'une guerre ou face à une crise intérieure grave. Ainsi, l'effet positif des engagements militaires s'est avéré temporaire durant les conflits depuis 2008.

Cette réalité conduit à une première question : disposer d'une force militaire complète reste-t-il (restera-t-il) un facteur de la puissance d'un Etat au XXIe siècle ? Le retour sur investissement peut-il être alors apprécié positivement ?

Ce qu'attend la Nation comme retour de son investissement dans l'Armée

Ce qu'attend la Nation est d'abord que l'Armée protège la population, le pays, les institutions en cas de crise. La population française comprend en effet difficilement que les soldats français meurent pour des causes lointaines et peu convaincantes au premier abord, qu'ensuite le budget de la défense relativement important ne contribue pas directement à sa protection et à celle du territoire d'une manière visible.

Cependant, la perception générale est que les valeurs transmises par l'Armée restent des références pour la société civile. Le débat récurrent sur la suspension du service militaire en est un signe. Il n'est donc pas évident aujourd'hui que la Nation ait le sentiment d'un juste retour de son investissement dans la défense, sinon dans son Armée.



Cette situation conduit à une deuxième question : quelle est la mission prioritaire que la Nation veut donner à son armée : protection, intervention, dissuasion, autre ?

Ce qu'attend l'Armée comme retour de son investissement au titre de ses engagements militaires.

Ce qu'attend enfin l'Armée est qu'elle soit mieux reconnue au sein de la Nation, que la chaîne de commandement soit respectée par le Politique

dans ses responsabilités et dans ses attributions, qu'elle soit écoutée, que les moyens lui soient donnés pour des missions identifiées avec clarté. En outre l'engagement militaire sous toutes ses formes nécessite la confiance du Politique d'une part, la confiance de la Nation d'autre part. En effet, les guerres sont d'une durée incertaine et, de fait, plutôt de longue durée. Ce soutien s'avère donc indispensable et sans faille.

Ensuite l'Armée de la République, issue du peuple, sert d'abord le peuple dont un gouvernement n'en est l'expression que pour une durée limitée suite à une élection. L'Armée représente la pérennité de la Nation malgré les régimes politiques. Ceux-ci vivent et meurent. L'Armée demeure. Lors des crises majeures, elle crée ce repère vers lequel chacun se tourne pour se rassurer et être protégé, mission essentielle d'une Armée nationale.



Le retour d'investissement de l'Armée dans sa mission régalienne appelle donc la reconnaissance de la Nation : hommage aux morts et aux blessés, respect du statut militaire, une condition militaire décente et juste, une association aux décisions qui l'engage aujourd'hui et surtout dans le futur. Le retour sur investissement de ses engagements militaires, malgré ses succès, n'est donc pas totalement avéré aujourd'hui pour l'Armée.

Une troisième question apparaît : quelle sera la place future de l'Armée dans nos institutions après les réformes ?

Pour conclure

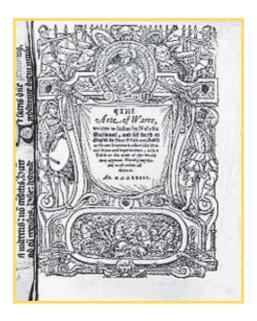
Les engagements de l'Armée ont-ils finalement été productifs ou contre-productifs pour chacun des acteurs évoqués ? Ne serait-ce que le chant du cygne des armées conventionnelles tel qu'on le lit sous quelques plumes ? Quelques réflexions peuvent cependant éclairer notre réflexion.

• Un retour d'investissement positif et visible pour la Nation serait sans aucun doute de confier un nouveau rôle social à l'Armée, seule

ANOCR

institution qui permet de donner du sens à l'engagement collectif notamment par l'effort et par la prise de risque. L'Armée reste un moule pour le jeune citoyen volontaire. Elle donne une dimension supérieure à la citoyenneté.

- Un retour d'investissement positif pour le Politique est certes un meilleur rendement militaire du budget consenti mais aussi l'existence d'une force organisée, à forte cohésion, neutre politiquement, non syndiquée et loyale aux institutions, quel que soit le gouvernement en place.
- Un retour d'investissement positif pour l'Armée est enfin une reconnaissance affirmée au sein des institutions. Elle est la garante confirmée de la pérennité des institutions et de la République grâce à son sens de l'intérêt général et de l'engagement de servir de ses cadres et de ses soldats.



Pour conclure, faut-il encore rappeler Machiavel dans « L'art de la guerre », « les républiques se conservent plus longtemps armées que sans armes ». A méditer.



ANOCR



Brèves de la Défense



Par le Commandant (H) Emmanuel Dieudonné

30 MILLIONS D'EUROS DÉBLOQUÉS POUR LES BASES DE DÉFENSE

Le ministre de la Défense a profité d'une visite au 4^e Régiment étranger de Castelnaudary (Aude) pour annoncer le déblocage de 30 millions d'euros, afin d'améliorer le fonctionnement des bases de défense.



Ces 30 millions d'euros doivent pallier les difficultés rencontrées dans les unités du fait, a poursuivi le ministre « des contraintes budgétaires et parfois de procédures lourdes et complexes ». Il s'est engagé à apporter « des réponses très concrètes, immédiates et visibles » aux difficultés rencontrées. Ainsi, les 30 millions d'euros devront servir à

améliorer et à entretenir le cadre de vie et de travail, faciliter les achats de proximité touchant à la vie quotidienne et renforcer les moyens d'exécution des missions (rénovation de bâtiments, nettoyage des locaux, achat de produits d'entretien, de fournitures...).

« Cette allocation sera répartie dès le début du mois de novembre, en fonction de besoins précis, concrets et ciblés sur chaque base de défense », a ajouté le ministre et « un premier bilan sera fait avant la fin de l'année. »

Par ailleurs, le ministre de la Défense a annoncé plusieurs mesures, afin d'améliorer le fonctionnement des bases de défense : instauration d'un comité ministériel des soutiens, mise en place d'une autorité hiérarchique du service du commissariat des armées sur les groupements de soutien en bases de défense, renforcement des capacités d'arbitrage et de coordination des commandants de base de défense. La mise en œuvre de ces décisions passera par une expérimentation préalable.

« FORGER LA LÉGION DE DEMAIN »

Le déplacement du ministre à Castelnaudary était placé sous le thème du parcours du légionnaire : « de l'accueil de l'étranger à la naturalisation, comment forge-t-on la Légion de demain ? »

La conclusion de la journée ayant été marquée par la remise de leur certificat de nationalisation à trois légionnaires par le ministre de la Défense.

INSTALLATION DU LABORATOIRE P4 DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ARMEMENT (DGA)

Le ministre de la Défense a inauguré le jeudi 24 octobre dans l'Essonne le laboratoire P4 de la DGA.

Le laboratoire permettra de manipuler et d'étudier, en toute sécurité, les virus les plus dangereux. Les forces armées pourront ainsi mettre au point et tester des équipements de détection, d'identification, de protection et de décontamination biologique.



Cette capacité P4 de la Défense comprendra par ailleurs un second laboratoire distinct, celui du Service de santé des armées (SSA), qui sera dédié à la mise au point de vaccins et antiviraux.

C'est « pour mieux répondre aux menaces grandissantes dans le domaine biologique, (que) la Défense a décidé d'investir dans (ces) deux laboratoires qui sont complémentaires, permettant de manipuler des virus vivants de classe 4 [NDLR : Ebola, fièvre de Lassa...]. Des virus contre lesquels il n'existe encore aucun traitement connu » a rappelé le ministre à cette occasion.

EMA : 61° SESSION PLÉNIÈRE DU GROUPE FRANCO-ALLEMAND DE COOPÉRATION MILITAIRE

Le 22 octobre 2013, le major général des armées, le général d'armées Pierre de Villiers, a co-présidé à l'EMA avec son homologue, le général SCHELZIG, nouveau co-président allemand, la 61° session plénière du Groupe franco-allemand de coopération militaire (GFACM). Cette réunion biannuelle franco-allemande permet de faire un tour d'horizon des vingt projets majeurs de coopération militaire irri-

ANOCR

guant la relation franco-allemande. Sa co-présidence par les MGA permet l'orientation et l'entretien de la dynamique des travaux et la stimulation de certains domaines.

Plus d'une quinzaine d'officiers généraux et trente officiers français et allemands représentaient les sept sous-groupes de travail correspondant aux trois fonctions majeures (opérations, capacités, soutien), aux trois armées et aux services de santé. La DGA et la DAS ont également participé aux travaux.



(...) La session plénière a été l'occasion d'apprécier combien notre coopération est concrète. Si les espoirs placés, à l'occasion de l'anniversaire du Traité de l'Elysée, dans les projets phares « drones » et « observation satellitaire » n'ont pas encore reçu de traduction concrète, d'autres actions ont permis de mettre en valeur la réalité et la densité de notre coopération.

Sur le plan opérationnel, l'Allemagne a en effet rapidement apporté son soutien à l'opération SERVAL. Les capacités mises à disposition en termes de transport tactique et de ravitaillement en vol ont contribué à l'atteinte des objectifs fixés. Dans le domaine de la mutualisation, la signature de l'arrangement technique portant sur le partage de la formation du personnel appelé à servir sur A400M ouvre le champ à des coopérations prometteuses.



Janvier 2014

La prochaine session devrait avoir lieu au premier semestre 2014 à Paris et ouvrira une année dense pour la relation franco-allemande. L'anniversaire de la Première guerre mondiale permettra de mesurer l'ampleur du chemin parcouru dans la relation entre les deux pays ; les enjeux sécuritaires, conjugués à une situation économique difficile, devront continuer à nous inspirer pour développer des projets porteurs (notamment dans le domaine capacitaire) et sources d'économies tangibles. A cet égard, le Conseil européen de défense de décembre 2013 devrait donner des impulsions qu'il appartiendra au GFACM de concrétiser dans son domaine.

Source : Texte de l'EMA 28 décembre 2013

L'ARMÉE DE TERRE A ACCUEILLI LES UNIVERSITÉS D'ÉTÉ DE LA DÉFENSE

Les II^e universités d'été de la défense se sont déroulées à Pau les 9 et 10 septembre au 5^e Régiment d'Hélicoptères de Combat.

Plus de 400 participants (responsables industriels, politiques ou militaires) se sont rendus dans la région des Pyrénées-Atlantiques (15 000 emplois dans la défense et aéro, autours de 120 entreprises dont Safran...) accompagnant les présidents des commissions Défense de l'Assemblée Nationale et du Sénat.

A cette occasion l'armée de terre avait déployé l'ensemble de ses matériels et la session s'est ouverte sur une présentation de ses capacités, tandis que des aéronefs de l'armée de l'air (dont l'A400M) survolaient les tableaux.

Il a été question du programme Scorpion*, pensé autour d'une vision d'ensemble cohérente pour remplacer des équipements qui arrivent à bout de souffle : ERC-90 Sagaie (Engin à Roues, Canon de 90 mm), dit « Sagaie ». AMX I ORC et VAB (véhicule de l'avant blindé) dont le manque de protection et les obsolescences se sont fait sentir au cours de l'opération Serval.

L'armée de terre a donc profité de ces universités pour faire passer les bons messages, rappelant que Scorpion, tout en augmentant les capacités des unités (mobilité, protection, puissance de feu, communication...) était également générateur d'économie, grâce à une maintenance contenue et une formation par la simulation optimisée.

Pour le général Bertrand Clément-Bollée : « Dimensionné au plus juste des besoins » Scorpion offrira « une cohérence capacitaire à un coût maîtrisé ».





28



Le général Ract Madoux, Chef d'Etat-major de l'armée de terre, a, quant à lui, insisté sur la réussite de l'opération Serval, soulignant la grande complexité du combat terrestre (présence de population, gestion de la 3^e dimension...). En ce sens, « la formation et l'entraînement des soldats doivent être des priorités absolues ». Et le CEMAT a appelé à « une répartition équilibrée et adaptée des ressources ».

(*) Scorpion permet de concevoir et de réaliser des GTIA, (groupements tactiques interarmes) non comme l'addition de plateformes armées, mais comme un système de combat global, fédérant combattants et systèmes d'armes par la transmission et le partage instantanés des informations. Il ne fait pas table rase de l'existant et prend en compte les programmes actuellement en phase de production, en particulier le véhicule blindé de combat d'infanterie (VBCI), ainsi que l'équipement du fantassin débarqué Félin. Il complète l'équipement de l'armée de Terre aux meilleurs standards.

Formés à partir des régiments d'infanterie, de cavalerie, du génie et d'artillerie, comprenant entre 500 et I 500 combattants, les GTIA sont les unités tactiques de combat des forces terrestres qui sont projetées en opérations extérieures.

PREMIER VOL AVEC TORPILLE MU 90 POUR LE CAÏMAN MARINE LE 5 SEPTEMBRE DERNIER

La MU90* est une torpille légère destinée à la lutte contre les sous-marins nucléaires et conventionnels, qu'ils naviguent en eaux profondes ou à proximité des côtes. Elle peut également être lancée par les frégates ASM F70, les frégates multi-missions (FREMM), les frégates Horizon, les Atlantique 2 (ATL2), les hélicoptères Lynx et les Caïman Marine.



Le Caïman Marine, quant à lui, est un hélicoptère de combat embarqué, dont la vocation première est de conduire des missions de lutte anti-sous-marine et de lutte anti-surface à partir des frégates de type Aquitaine (FREMM) et Forbin (FDA). Il peut également conduire des missions de contre-terrorisme maritime, de soutien d'une force navale et de secours maritime.

(*) Masse torpille nue : 299 kg; avec accessoires de lancement 317 kg; diamètre : 324 mm; longueur 2 920 mm.

LE PORTEUR POLYVALENT LOGISTIQUE (PPLOG) BIENTÔT DÉPLOYÉ AU MALI

Le PPLOG est un engin de 32 tonnes d'une autonomie de I 200 km. Véritable système d'armes, il est équipé d'un dispositif de protection comprenant une cabine blindée contre les mines et les tirs d'armes de calibre 7,62 mm. Il peut recevoir un poste radio de 4e génération et le système informatisé SITEL*, ainsi qu'un GPS.

Sa puissance de 450 CV, ses 8 roues motrices et son double essieu avant directionnel le rendent plus maniable que son prédécesseur, le VTL (véhicules de transports logistiques) qu'il remplace, progressivement, dans les régiments du train.



Six PPLOG du 503° RT de Garons vont être engagés au Mali, afin d'armer le bataillon logistique de l'opération Serval, avec mission de ravitailler les forces françaises situées au nord Mali.

(*) « Système d'information terminal élémentaire » Terminal tactique à écran tactile embarqué dans les véhicules, intégrant une cartographie numérique.

LIBAN LA BRIGADE DE SAPEURS POMPIERS DE PARIS EN ACTION

Depuis juin 2008, la Brigade de Sapeur-Pompiers de Paris participe aux opérations extérieures au Liban, au sein de la force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). Basé sur le camp de Dair Kifa, le détachement de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) est composé de deux sous-officiers et de quatre militaires du rang.

ANOCR

Sa mission est la prévention et la lutte contre les incendies en assurant au quotidien la protection des personnes et des biens sur les sites occupés par le contingent français, tout en sensibilisant le per-



sonnel militaire français sur les risques d'incendie.

Intégré au sein de l'Unité Multifonction Logistique (UML), le détachement de la BSPP participe activement aux missions quotidiennes de l'unité.

KOSOVO : RELÈVE DE L'ESCADRON D'ÉCLAIRAGE ET D'INVESTIGATION (EEI) FRANÇAIS

Le 27 octobre 2013, le colonel Eudeline, Senior National Representative (SNR) français de l'étatmajor de la KFOR, a présidé la cérémonie de relève de l'escadron d'éclairage et d'investigation (EEI), au camp de Novo Selo.

C'est le troisième escadron du $12^{\rm e}$ régiment de cuirassiers d'Olivet ($12^{\rm e}$ Cuir) qui succède à l'EEI de la $7^{\rm e}$ brigade blindée.

Du 3 juillet 2012 au 27 octobre 2013, l'escadron a effectué plus de 250 patrouilles, parcourant près de 125 000 km. C'est le premier escadron français à avoir été déployé sur l'ensemble des postes de la KFOR (*) au nord du Kosovo : DOG 31, Gate 1, Nothing Hill et enfin Cabra.



Il a par ailleurs suivi, tout au long du mandat, un entraînement très poussé en matière de protection de foule et de tir. Le colonel Calas, commandant du contingent français, a félicité l'escadron « pour avoir su parfaitement prendre en compte la complexité du théâtre dans les zones d'action les plus sensibles du Kosovo ».

(*) La KFOR participe au maintien d'un environnement sûr et sécurisé au profit de l'ensemble de la population du Kosovo, en coopération avec la Mission des Nations unies au Kosovo (MINUK) et la mission de l'Union européenne (EULEX). Environ 320 militaires français sont engagés dans l'opération TRIDENT, nom de la participation française à la KFOR.

STEADFAST JAZZ UN EXERCICE POUR TESTER LA FORCE DE RÉACTION RAPIDE DE L'OTAN

Du 2 au 9 novembre 2013, 6 000 militaires dont I 200 français ont participé à l'exercice de grande envergure Steadfast Jazz 2013, en Pologne et en Lettonie. L'objectif étant la certification pour la prise d'alerte NRF (Nato Response Force), de la force de réaction rapide de l'Otan, en 2014.

L'exercice réunissait une vingtaine de pays alliés ou partenaires de l'Otan. Cet exercice de terrain est l'aboutissement de plus d'un an d'entraînements et de réflexions communes des unités participantes. Les observateurs et évaluateurs de l'Otan étant particulièrement attentifs aux compétences et aptitudes des forces désignées dans trois domaines principaux : la défense collective des pays de l'Alliance, le rétablissement ou le soutien de la paix et l'intervention en cas de catastrophes nucléaires, biologiques ou chimiques par exemple.



Durant Steadfast Jazz 2013, 6 000 militaires, 350 véhicules, 57 aéronefs et 13 navires devaient être mobilisés sur les deux principaux sites est-européen : le centre d'entraînement de Drawsko-Pomorskie, au nord-ouest de la Pologne, et la base Adazi près de Riga, en Lettonie.

En parallèle, de nombreux autres exercices dynamiques ont eu lieu sous l'égide de l'Otan, afin de préparer les différentes composantes (aériennes, maritimes et terrestres) à assumer leur participation à la NRF 2014.

EXERCICE DE DISPOSITIF PARTICULIER DE SÛRETÉ AÉRIENNE

Le 29 août 2013, les « forces françaises stationnées à Djibouti » (FFDj) ont réalisé un exercice de sûreté aérienne sur le terrain d'aviation de Chabelley.

La mise en place d'un « dispositif particulier de sûreté aérienne » (DPSA) consiste à interdire à tout aéro-

Janvier 2014

ANOCR

nef, temporairement ou définitivement, l'accès à un espace aérien donné, afin qu'il ne devienne pas une menace.

Cette disposition est prise temporairement pour la sécurisation de grands événements : visites d'Etat, G20, défilé du 14 juillet, Jeux Olympiques...

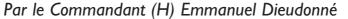
C'est un scénario de ce type qui a été utilisé pour l'exercice, a la demande des autorités djiboutiennes qui recevaient la visite d'une très haute autorité. Les FFDj ont mis en place un DPSA sur un périmètre de 40 nautiques autour de l'aéroport. Une cellule était chargée de la coordination avec l'aviation civile. Cette mission s'inscrit dans le cadre de l'accord de défense entre nos deux pays.

Les FFDj constituent un réservoir de forces et de capacités permettant à la France d'intervenir rapidement pour défendre les intérêts stratégiques nationaux et préserver la stabilité régionale.











RETRAITES DES ANCIENS COMBATTANTS À LA BAISSE

Par décret n° 2013-853 du 24 septembre 2013 (JORF 26-9-2013) le gouvernement modifie, à la baisse, le taux de majoration de l'Etat des rentes accordées au titre de l'article L. 222-2 du code de la mutualité.

Le décret, entré en vigueur au lendemain de sa publication, fixe à 20 % le montant de la majoration accordée par l'Etat des rentes mutualistes constituées par les titulaires de la carte du combattant ou du titre de reconnaissance de la nation ayant souscrit un contrat qui leur permet de percevoir une rente viagère.



Les modifications apportées peuvent être consultées, dans leur rédaction issue de cette modification, sur le site Légifrance (http://www.legifrance.gouv.fr).

BÉNÉFICIAIRES DES ARTICLES L.115 ET L.128

La Caisse nationale militaire de sécurité sociale (CNMSS), a mis en place un livret pratique qui vous permettra de mieux connaître les missions et les actions mises en place à votre profit, par son Département des soins médicaux gratuits.

Il vous apportera un éclairage sur les modalités de prise en charge, par la CNMSS, de vos soins liés aux infirmités pour lesquelles une pension d'invalidité vous a été attribuée.

Pour toute correspondance, en lien direct avec vos soins médicaux gratuits, adressez votre courrier à : CNMSS/DSMG 247 avenue Jacques Cartier 83090 Toulon cedex 9.

Vous retrouverez le livret pratique sur le site : www.cnmss.fr

QU'EST-CE QUE LE JUSTIFICATIF D'IMPÔT SUR LE REVENU ?

Pour justifier de vos revenus auprès de certains organismes sans avoir à fournir un avis d'impôt complet,

ANOGR

Janvier 2014

88483-MEP-1-44-V4.indd 31 03/01/14 15:53

31

vous pouvez dorénavant utiliser un document simplifié, le « justificatif d'impôt sur le revenu ».



Ce document reprend uniquement les données principales de l'avis d'impôt sur le revenu, nécessaires aux organismes pour traiter les demandes de leurs usagers.

Ce document est disponible en ligne à partir de votre espace fiscal même si vous n'avez pas opté pour la dématérialisation de votre avis d'impôt papier. Vous pouvez également l'obtenir auprès de votre centre des finances publiques, en présentant votre avis d'impôt papier et une pièce d'identité.

Publié le 16-10-2013 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre).

MÉDICAMENTS : TOUT SAVOIR SUR : WWW.MEDICAMENTS.GOUV.FR

Cette base de données publique concerne : les indications thérapeutiques, les précautions d'emploi et contre-indications de certains médicaments, les prix et les taux de remboursement. Elle permet une recherche par médicament ou par substance active.



Ce site propose également plusieurs autres rubriques comme :

la définition du médicament (règles de prescription, médicaments pédiatriques, orphelins, homéopathiques...);

- le circuit du médicament (autorisation de mise sur le marché, autorisation temporaire d'utilisation, prix et taux de remboursement, vente en ligne de médicaments...);
- la surveillance des médicaments (pharmacovigilance, déclaration des effets indésirables, médicaments sous surveillance spécifique...);
- les génériques (qualité, sécurité, efficacité...) ;
- l'utilisation des médicaments.

Publié le 8-10-2013 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre).

CHANGEMENT DE TVA EN 2014 : QUEL TAUX APPLIQUER POUR UN DEVIS SIGNÉ EN 2013 ?

À partir du 1^{er} janvier 2014, le taux de la taxe sur la valeur ajoutée passe de 7 % à 10 % pour les travaux de rénovation dans les logements qui en remplissent les conditions.

La loi prévoit que la hausse du taux s'appliquera aux opérations dont le fait générateur interviendra à compter du le janvier 2014 et qu'elle ne s'appliquera pas aux versements antérieurs à cette date.

Le fait générateur en ce domaine est l'achèvement des travaux.

Ainsi, le taux de 7 % s'applique aux travaux achevés avant le 1 er janvier 2014, quel que soit le moment où la prestation est facturée et payée.

En revanche, le taux de 10 % s'appliquera aux travaux achevés après le 1er janvier 2014 même si le devis a été accepté et signé par le client en 2013 en faisant mention d'une TVA à 7 %, et même si les travaux ont commencé en 2013.

Les acomptes versés en 2013 restent soumis au taux de 7 %.

A titre d'exemple, pour une commande passée auprès d'un artisan en 2013 au titre de travaux relevant du taux de 7 %, et exécutée en 2014, l'acompte versé à la commande en 2013 est soumis au taux de 7 %. Les acomptes versés à partir du 1 er janvier 2014 ainsi que le solde payé à l'achèvement de la prestation seront soumis au taux de 10 %.

Publié le 26-9-2013 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre).

POUR LES PARTICULIERS, LES FRAIS BANCAIRES POUR INCIDENT DE PAIEMENT SERONT PLAFONNÉS À COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2014

La loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 (art. 52) de séparation et de régulation des activités bancaires a prévu de plafonner les commissions d'intervention

Janvier 2014

ANOCR

bancaires, afin de limiter les frais acquittés par les personnes physiques n'agissant pas pour des besoins professionnels, lors des dépassements de découvert autorisés.



Le décret n° 2013-931 du 17 octobre 2013 fixe les plafonds de ces frais : pour tous les clients, ils ne pourront excéder 8 euros par opération et 80 euros par mois. Pour les personnes en situation de fragilité financière (souscrivant une offre adaptée de nature à limiter les incidents de paiement)*, le plafond est fixé à 4 euros par opération et 20 euros par mois.

(*) Nota : Les établissements de crédit leur propose compte tenu, notamment, du montant de leurs ressources, une offre spécifique qui comprend des moyens de paiement, dont au moins deux chèques de banque par mois, et des services appropriés à leur situation et de nature à limiter les frais supportés en cas d'incident.

ASSURANCE VIE : PRÉCAUTIONS À PRENDRE

Ce sont 2,7 milliards d'euros qui n'ont pas été réclamés par les bénéficiaires de contrats d'assurance vie (Rapport de la Cour des comptes 17 juillet 2013) après le décès du souscripteur, dans l'ignorance qu'ils étaient des dispositions les concernant.

Afin de remédier à cette absence de publicité, le souscripteur peut indiquer dans un testament authentique ou olographe, qu'il déposera chez un notaire, le nom du, ou, des bénéficiaires du contrat. Mention en sera faite par le notaire au fichier des dernières volontés.

Lors de l'ouverture de la succession, le notaire en charge de celle-ci, interrogera le fichier qui lui communiquera le nom de l'étude auprès de laquelle le testament a été déposé. Le notaire qui ouvrira le testament pourra ainsi informer, immédiatement, le bénéficiaire ou les bénéficiaires de l'existence du contrat d'assurance et du nom de la compagnie auprès de laquelle il a été souscrit.

FRAIS D'OBSÈQUES

La loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 (JO du 27 juillet 2013) a dans ces articles 72 à 74 précisé quelques dispositions concernant les frais d'obsèques.

Dorénavant la personne qui se charge d'organiser les funérailles d'un proche (conjoint, parents...) peut obtenir, sur présentation de la facture, le débit du

compte bancaire du défunt, dans la limite du solde créditeur du compte et d'un montant qui sera fixé par arrêté.

Auparavant ce n'était possible qu'à hauteur de 3 050 €, au-delà de cette somme l'intervention du notaire était nécessaire.



Nous revenons sur les conditions de prise en charge par la caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) des frais d'obsèques (bulletin avril 2013).

Ne sont concernées que les personnes relevant du régime général de la sécurité sociale. Comme indiqué : le remboursement proposé est « prélevé sur les sommes dues au décès des titulaires de pensions de vieillesse ».

CUMUL EMPLOI-RETRAITE

Par Alain Monier

Le vote définitif sur le projet de loi de réforme des retraites n'interviendra que le 18 décembre 2013, néanmoins en matière de cumul emploi-retraite il importe d'apporter la précision suivante :

L'article 12 du projet de loi (tel qu'adopté en nouvelle lecture par l'assemblée nationale le 26-11-2013) prévoit effectivement la création d'un nouvel article L 161-22-01 au code de la sécurité sociale dont le texte est le suivant :

« La reprise d'activité par le bénéficiaire d'une pension vieillesse personnelle servie par un régime légalement obligatoire de retraite de base n'ouvre droit à aucun avantage vieillesse, de droit direct ou dérivé, auprès d'aucun régime légal ou rendu légalement obligatoire d'assurance vieillesse de base ou complémentaire. »

MAIS

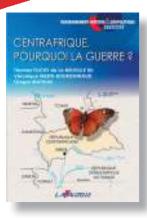
Le même article 12 prend soin de préciser plus loin : « Par dérogation, les articles L161-22 et L 161-22-01 du code de la sécurité sociale ne sont pas applicables aux bénéficiaires d'une pension militaire ».

Le projet de loi épargne donc les militaires.

ANOCR

Janvier 2014

03/01/14 15:53



CENTRAFRIQUE POURQUOI LA GUERRE ?

Par Thomas Flichy de la Neuville. Véronique Mezin-Bougninaud et Gregor

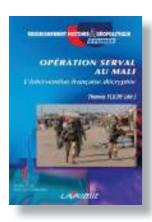
La guerre qui ravage actuellement la République centrafricaine est inséparable de la longue histoire de ce territoire frontière, faisant transition entre le désert et la forêt équatoriale. Depuis des siècles, les populations du Nord viennent en

effet chercher des intermédiaires commerciaux au Sud et se livrent à des raids militaires à la recherche d'esclaves et de

Avec la colonisation française, les différends sont partiellement gelés. Pourtant, l'Oubangui-Chari demeure un territoire instable, une grande partie de ses espaces restant incontrôlés par la France.

Depuis l'indépendance, la Centrafrique a retrouvé son instabilité antérieure. Dans ces circonstances, parler d'Etat failli serait un contresens dans la mesure où celui-ci n'a jamais véritablement existé. La Centrafrique se présenterait-elle comme le réceptacle de l'instabilité sahélienne ?

Editions Lavauzelle Graphic - B.P. 8 - 87350 Panazol.



OPÉRATION SERVAL AU MALI L'intervention française décryptée

Par Thomas Flichy

Déclenchée soudainement le 11 janvier 2013, l'opération militaire Serval au Mali n'a pas manqué de susciter la surprise : tirant parti de la recomposition des équilibres géopolitiques en Afrique de l'Ouest, la diplomatie française s'est

appuyée tout à la fois sur le soutien des Etats africains, les réticences américaines à intervenir directement, et l'appui chinois afin de protéger ses otages menacés à Bamako. Dans un contexte marqué par le vieillissement de certains matériels et la dangereuse réduction de ses forces prépositionnées, l'armée française s'est révélée un outil d'une exceptionnelle réactivité. Avec les opérations militaires, la France a brusquement repris conscience des enjeux stratégiques de cette région. La politique africaine de la France conaitrait-elle pour autant une inflexion ? Il est difficile de le dire. Zone de transition singulière, le Sahel s'apparente à une mer où les Français ont appris à naviguer depuis près de cent cinquante ans. La France y retrouve aujourd'hui une influence stabilisatrice à la demande de la communauté internationale, renouant ainsi avec sa vocation de puissance pacifique. Mais les écueils y restent nombreux et ne pourront être surmontés qu'avec une redécouverte des cultures qui en font la singularité.

Editions Lavauzelle Graphic - B.P. 8 - 87350 Panazol.

Bibliographie

« ÉLEVÉ À LA DIGNITÉ... »

Par le général **Lucien Le Boudec**

« Elevé à la dignité... » est l'histoire d'un jeune homme qui passe à l'âge d'homme au milieu des années 40.

Le parcours n'est pas ordinaire. D'origine très modeste, Lucien Le Boudec envisageait d'être prêtre, instituteur, météorologue, voire même ingénieur des travaux publics... La guerre en décide autrement. Pour échapper au STO, il rejoint les FFI, et se trouve embarqué dans une carrière militaire.

Promu sous-officier, on lui propose de

tenter Coët. Retenu, il choisit l'Arme blindée coloniale, et après une année à Saumur, il rejoint la 1^{re} demi-brigade de commandos parachutiste, avant de s'embarquer pour l'Indochine. Son livre raconte la découverte de l'Extrême-Orient, la fascination des paysages, les premières épreuves du feu, mais aussi l'ordinaire des jours, les rizières inondées, les brouillards gris et les nuits passées sous la pluie aux côtés de ses frères d'armes.

Editions Lavauzelle Graphic - B.P. 8 - 87350 Panazol.



DE L'HONNEUR ET DES LARMES

Par Jacques Villégier

1871 - Paris sous la « Commune »

Martial Germain sort de sa maison, disparaît dans la foule, il ne reviendra pas ; perdu à jamais. Pas de corps, pas de sépulture. Anne Bauby, sa veuve, revient en Limousin, la terre natale, avec ses trois enfants. Elle va fonder une grande famille qui vivra et prospérera à La Jonchère-Saint-Maurice, dans les monts d'Ambazac, pendant tout le vingtième siècle. Famille frappée par le sort.

En 1921, naît Odette Couty, arrière-petite-fille de Martial Germain, par sa mère.

Entrée jeune dans l'Enseignement Public, à la faveur d'un « intérim », elle va accepter en octobre 1943 un poste de maîtresse dans un « Home d'enfants » juifs, étrangers et réfugiés au Manoir du Couret près de l'école de Traspont, commune de Saint-Laurentles-Eglises.

C'est en toute conscience qu'elle accepte ce poste dont elle connaît les risques encourus. Elle sait où elle va, et aime de tout son cœur ces jeunes dont les parents ont souvent disparu (dans l'Europe occupée).

En 1944, sur sa demande, elle part pour Oradour-sur-Glane où la mort l'attend. Elle est brûlée le 10 juin 1944 dans

l'église, trop célèbre, avec une vingtaine de ses petits élèves. Encore la destinée : le lendemain, II juin, le père d'Odette,

Gaston Couty, est arrêté par la police ou la milice. Il mourra déporté en Allemagne le 15 avril 1945 sans avoir revu la France! Tragique destinée, en effet, d'une famille qui a réuni, sur trois personnes, tous les malheurs de la guerre.

Seul le Château du Couret reste le témoin muet de cette sombre période. Au bord de son étang où nous avons tenté les premières « brasses », le calme et le silence règnent aujourd'hui. Les pupilles sont reparties... dans le monde, les oiseaux sont toujours là, complices de nos souvenirs et des injustices de l'Histoire.

Editions Lavauzelle Graphic - B.P. 8 - 87350 Panazol.



N.

ANOCR Janvier 2014 34

88483-MFP-1-44-V4 indd 34

Bibliographie

Informations pratiques

Gérard Chaliand

VERS UN NOUVEL ORDRE DU MONDE

Sout

VERS UN NOUVEL ORDRE DU MONDE

Par Gérard Chaliand et Michel Jan (membre de l'ANOCR)

Finalement, la domination absolue de l'Occident, européen puis américain, n'aura duré que deux siècles. Un nouvel ordre du monde s'élabore sous nos yeux, dont la crise actuelle, jointe à l'essor de l'Asie, révèle les traits. Mais contrairement à certaines idées reçues, la période que nous

traversons n'a pas commencé avec la chute du Mur de Berlin et la fin de la guerre froide. Elle trouve sa source dix ans plus tôt, en 1979, quand surviennent la révolution khomeyniste, le deuxième choc pétrolier et le grand tournant initié par le dirigeant chinois Deng Xiaoping.

Deux facteurs majeurs expliquent la recomposition géopolitique actuelle : l'évolution de la démographie globale, qui voit l'Occident reculer par rapport au reste de la planète, et la mondialisation de l'économie, qui voit les pays dits émergents accéder aux premiers rangs. En analysant le parcours et les évolutions des grandes puissances, ce livre propose deux dimensions de lecture du monde contemporain, l'une dynamique, l'autre analytique. D'une part, un récit, vif et informé, des grands événements qui façonnent notre globe et déterminent son avenir ; d'autre part, une approche plus synthétique de la nouvelle puissance, la Chine. C'est dans la conjugaison de ces deux axes que se dessinent les contours du monde de demain.

Editions du Seuil

25 bd Romain-Rolland - 75014 PARIS



LE BASCULEMENT OCÉANOGRAPHIQUE MONDIAL

Olivier Chantriaux Thomas Flichy de La Neuville

En l'espace de quelques années et dans la plus grande discrétion, s'est opéré un véritable basculement océanique autour du pivot iranien. Alors même que les mers représentent l'espace par excellence dans lequel des civilisations démographiquement faibles mais technologiquement avan-

cées peuvent s'imposer, l'Europe, les États-Unis comme le Japon ont laissé diminuer leur influence à la surface des mers. Malgré la maritimisation croissante de l'économie, de nombreux États ont continué à tourner le dos à l'océan, accélérant, du même coup, leur marginalisation. C'est le cas de l'Iran, qui a préféré l'enfermement atomique au rayonnement maritime, des pays arabes, toujours en quête de stratégie navale, ou bien de l'Afrique, pillée depuis la mer. Trois civilisations ont, en revanche, opéré un retournement maritime notable : le Brésil, l'Inde et la Chine. Miroirs des ambitions géopolitiques, les océans ont donc connu un véritable basculement susceptible de modifier à terme l'ordre même du monde...

Editions Lavauzelle Graphic - B.P. 8 - 87350 Panazol.

OTAGE DES PAVILLONS NOIRS

Par Bernard ATTALIN (membre de l'ANOCR)

Julius Athaulis Junior, dit « le Chat », est le fils de la dame de compagnie de Madame la Comtesse de Chastuble. Il vit à Sobodie, dans le château. Il va à l'école et s'y fait, difficilement, quelques amis avant d'être embauché dans un cirque. Il se révèle un athlète hors pair. Finalement, il s'engage dans la Marine, et prend progressivement du galon. La Royale devient une



seconde famille, jusqu'au jour où, près d'Hanoï, il est enlevé par des pirates chinois appelés « Pavillons noirs ». Alors qu'il croit mourir, il est recueilli dans un village thaï et soigné par une jeune fille...

Un roman plein de passion et de surprise, qui montre aussi le parcours initiatique d'un homme. Le héros est attachant et parvient à nous entraîner dans ses aventures. A mettre entre toutes les mains !

Bernard Attalin.a vécu durant sept années en Asie (Vietnam, Laos). Otage des Pavillons noirs est son premier roman.

Editions Thélès

II. rue Martel - 75010 Paris

Une réserve opérationnelle pour une armée professionnelle

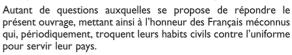
Depuis les années 1990, les armées ont connu de profondes mutations. L'évolution du contexte stratégique mondial a supposé une rénovation des doctrines d'emploi des forces et une restructuration de leurs volumes. L'armée de masse d'un peuple

en armes a laissé la place à une armée professionnalisée au format réduit et tributaire d'un contexte budgétaire toujours plus contraint. Toutefois, le volume actuel de l'armée de métier ne lui permet plus de remplir seule un contrat opérationnel dont l'importance ne décroît pas, bien au contraire.

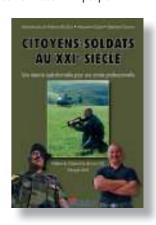
Autrefois envisagées comme des viviers de cadres qui structureraient des armées de masse levées pour répondre à une menace d'invasion, les réserves militaires sont désormais pleinement employées comme forces d'appoint ou de substitution à leurs homologues d'active, en France comme à l'étranger.

Qui sont ces citoyens soldats ? Quelles sont leurs motivations ? Quel peut être

leur quotidien ? Quelles missions leurs sont assignées ?



Editions Lavauzelle Graphic - B.P. 8 - 87350 Panazol.





MALADIE D'ALZHEIMER:



L'AGRESSIVITÉ

Par le colonel (ER) André BOIS, administrateur de l'ANOCR et membre de France - Alzheimer

Un certain nombre d'entre nous sont confrontés à la maladie d'Alzheimer à travers un proche et se trouvent dans le rôle de l'aidant. Dans le bulletin 454 du mois de juillet, le colonel BOIS avait évoqué (page 31) la maladie d'Alzheimer. Il y évoquait « comment la détecter » et « face à la maladie, quels sont les comportements ». Aujourd'hui il aborde une autre phase de cette maladie.

L'agressivité, est une phase fréquente mais, non généralisée, de l'évolution de la maladie.

Le comportement agressif, allant de débordements verbaux aux agressions physiques est courant. Il est prédisposé par des troubles du langage et les difficultés à communiquer.

La dépendance est souvent, mal vécue : le malade peut être amené à refuser (parfois violemment) l'aide qui lui est proposée, jugée comme une atteinte à sa personnalité, à ses initiatives et à son « domaine réservé ».

La violence et l'agressivité sont des réponses INSTINCTIVES à des situations mal comprises. Elles constituent, pour le malade, l'ultime façon de se confirmer et de se montrer capable d'agir.

Alors que faire ? Que ne pas faire ?

Les situations qui se présentent doivent être appréhendées avec nuances, selon les personnalités du malade et de l'aidant.

Répondre par de l'agressivité est à éviter, pour ne pas créer un rapport de forces susceptible de dégrader, encore, la situation.

Mais, il serait risqué de faire semblant d'ignorer l'agressivité : au contraire, sa perception doit être établie.

Le calme et le sourire, une attitude d'écoute bienveillante, l'humour (peut-être ?) sont des arguments à utiliser mais, sans aller jusqu'à abdiquer.

L'aidant ne doit pas se sentir agressé personnellement : il doit délimiter son seuil de tolérance et s'il est dépassé, changer de stratégie et passer le relais à l'aide extérieure, avec une seule obsession : DURER.

ANOCR

COURRIER DES GROUPEMENTS

Par le lieutenant-colonel (H) Jacques Dupré

GROUPEMENT CALVADOS - MANCHE

L'assemblée générale du groupement Calvados-Manche de l'ANOCR s'est tenue le 11 Octobre 2013 au siège de la région de Gendarmerie de Basse-Normandie, caserne « général Le Flem » à Caen. A 10 h 30, le colonel Simonnet ouvre la séance en exprimant ses remerciements et souhaits de bienvenue aux participants. Il donne des nouvelles des absents excusés, salue les nouveaux membres présents, le Lcl Laurence, le capitaine Ribeiro et présente le déroulement de la journée. Il cède ensuite la parole aux vice-présidents qui rendent compte de leurs actions dans les domaines de la reliance par le Lcl Margueret qui rappelle le maillage sectoriel mis en place, ses succès et ses limites si on ne veut pas se substituer aux familles. Il propose le maintien et le développement du réseau avec la mise en exergue du rôle prépondérant des délégués de secteurs. Parmi les autres propositions, l'adoption de la fiche mémoire établie par le Cne Duboscq à l'intention des membres et de leurs familles pour faciliter l'information et la saisine du groupement pour les cas graves et les décès. La composante « communication – recrutement » est présentée par le Lcl Monnier. Les effectifs sur le plan national sont en baisse contrairement au groupement. La progression de nos effectifs est indispensable à l'évolution et au fonctionnement de l'association. Le Lcl Monnier propose pour l'année à venir le challenge suivant : que chacun d'entre nous, au niveau du groupement, se mobilise au travers d'associations parallèles, de promotion, d'annuaires d'armes, de connaissances personnelles et de relations pour faire adhérer à l'ANOCR au moins une personne.



Le quorum étant atteint, l'A.G. 2013 est déclarée ouverte. Un moment de recueillement est observé en mémoire des membres décédés depuis la dernière assemblée générale (7 membres dont deux veuves et deux épouses d'adhérents) et de nos morts en opérations extérieures. Le message du président national est lu par le commandant Brigitte Eliard.

Le rapport moral est présenté par le Lcl de Longcamp. Le compte rendu de l'A.G. 2012, ne faisant l'objet d'aucune remarque, est approuvé. Les effectifs sont de 98 membres et associés après une pointe en cours d'année de 105. Ils sont répartis en 71 officiers, 26 veuves et un associé. Les activités du groupement restent les cérémonies classiques dans chacun de nos deux départements sauf celle du 19 Mars à laquelle nous n'assistons pas. Les activités les plus marquantes ont été l'A.G. 2012 à Grandcamp-Maisy, le déjeuner des isolés, le déjeuner-conférence, la sortie à Sainte-Mère-Eglise, les remises des prix à l'occasion du concours de la résistance et de la déportation dans le Calvados et la

Manche sans oublier la célébration des 100 ans du capitaine Agnès en présence de personnalités civiles, militaires et associations d'anciens combattants.

Le rapport financier est présenté par le Lcl Sautereau du Part. Les recettes sont constituées à 58 % de cotisations et à 42 % de dons. 34 % des recettes sont reversées au siège. Le colonel Hummel, vérificateur aux comptes, certifie l'excellente tenue des comptes et demande le quitus ; lequel est donné sans réserve.



Les rapports moraux et financiers sont approuvés à l'unanimité. Diverses questions sont ensuite abordées. Le président rappelle que la reliance est au cœur de nos préoccupations. Des aides sociales et financières peuvent être attribuées aux veuves et descendants étudiants sous certaines conditions. Les activités 2014 du groupement restent les mêmes mais seront amplifiées par la commémoration du 70^e anniversaire du débarquement et du début de la grande guerre il y a 100 ans. A ce sujet Monsieur Leconte, directeur de l'ONAC en présente les grandes lignes.

L'AG est momentanément suspendue pour recevoir nos invités, le vice-amiral d'escadre Carlier préfet maritime, le général Bourges commandant la région de gendarmerie, le colonel OTT commandant la gendarmerie du Calvados, le colonel Trochu DMD du Calvados et le capitaine de frégate Bleau représentant le DMD de la Manche, monsieur Leconte directeur de l'ONAC représentant le préfet, le colonel Pichard commandant la section de recherches du Calvados, le Lcl Jamaczyk chef d'étatmajor, le CE Piedagnel chef de cabinet, le major Brosseau conseiller, Mme Arnaud directrice du service national, monsieur Blanchetier maire adjoint de Caen ainsi que monsieur Hebuterne représentant l'UNC du Calvados. Lors de son mot d'accueil le colonel Simonnet présente l'ANOCR, son rôle, son action et ses interventions au plus haut niveau. Le général Bourges remercie en insistant sur la nécessité de transmettre l'héritage et de rester frères d'arme. Une médaille de l'ANOCR lui est remise en remerciement de son excellent accueil ainsi qu'au CE Piedagnel pour son aide apportée dans l'organisation de cette journée. Après un cocktail déjeunatoire convivial et sympathique, très apprécié de tous, l'assemblée se retrouve pour écouter la conférence du colonel Pichard, commandant la section de recherches du Calvados sur

les méthodes, résultats et conséquences en matière de recherches criminelles. Cette conférence, très intéressante de l'avis des auditeurs fait découvrir un aspect très peu connu des sciences forensiques.

Ensuite l'AG reprend pour traiter des derniers points restants à l'ordre du jour notamment les activités de l'année 2014 qui sera riche en commémorations. La réunion se termine par le renouvellement du bureau. La candidature nouvelle du Lcl Jean Chanal est agréée à l'unanimité. Sont reconduits également à l'unanimité le colonel Guy Ozenne, les Lcl Louis-Marie Josset, Jean Margueret et Gérard Monnier. Après 20 années comme secrétaire, le Lcl René de Longcamp accepte de poursuivre son mandat pour un an seulement afin d'assurer une certaine continuité dans le temps. Le colonel Simonnet rappelle son souhait de voir une nouvelle équipe prendre en main la conduite du groupement en 2015 avec la mise en place d'un nouveau secrétaire dès la prochaine assemblée générale.

GROUPEMENT DU GERS

Le Groupement du Gers de l'Association Nationale des Officiers de Carrière en Retraite a tenu son Assemblée Générale Ordinaire le samedi 19 octobre 2013 au Golf d'Embats à Auch.

En présence de 25 adhérents dont le Président du Tarn-et-Garonne, le Col Gilles Lattes et Madame et les anciens Présidents de ce même département, le Gal Alain Gautier et Madame et le Col Pierre Evano et Madame, invités, le Lcl Jean-Claude Baurens, Président du Groupement du Gers, après avoir rendu hommage aux morts des familles d'adhérents du Groupement en y associant le Cdt Hélie Denoix de Saint-Marc et nos soldats morts au champ d'Honneur au Mali, a présenté les traditionnels rapports financier, d'activités et moral en insistant sur la nécessité de renforcer nos effectifs avec de nouveaux officiers en retraite, nombreux dans le Gers. Après avoir présenté la situation actuelle et future de la Défense confrontée à des sacrifices supplémentaires par la crise que supporte le pays et la diminution des effectifs et des moyens, le Président a évoqué les aspects financiers des retraités de plus en plus inquiets face aux mesures gouvernementales actuellement en discussion au Parlement. Madame Brigitte Baurens, Membre associé (avec le grade de S/Lt), responsable de l'action de solidarité auprès des veuves et des autres adhérents a ensuite présenté l'action sociale au sein du Groupement, ainsi que le logiciel Extranet et le site Internet de l'association : http://32.anocr.com, autre moyen d'information pour nos adhérents et les futurs volontaires à nous rejoindre.



Après une pause, le Président a disserté sur la nouvelle Loi de Programmation Militaire étayée par l'argumentation du ministre de la Défense lors de sa conférence de presse du 3 octobre 2013, exposé qui a vivement intéressé les participants.

Un repas au restaurant du Golf d'Embats à Auch a clôturé cette assemblée générale dans une ambiance conviviale et de franche camaraderie.

LCL Jean-Claude BAURENS Président du Groupement du Gers

GROUPEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

SORTIE DE PRINTEMPS 2013

Le groupement de Loire-Atlantique a consacré sa sortie de printemps à une partie de l'histoire de la Vendée.

Le 14 mai, rendez-vous était donné au Logis de la Chabotterie, haut lieu de la guerre de Vendée, sur la commune de Saint-Sulpice-le-Verdon. C'est là en effet, dans les bois, que le 23 mars 1796, François-Athanase Charette de La Contrie, dit Charette, est capturé par le général Travot.

La visite commence par la description du Logis qui présente la forme type d'un logis bas-poitevin. Cette synthèse du château et de la métairie se répand dans le paysage vendéen entre le XVe et le XVIIIe siècle : autour de la cour d'honneur sont étroitement imbriqués dépendances agricoles, logements des domestiques et maison noble.

Vient ensuite une évocation historique délivrée dans plusieurs pièces sous forme de petites scénettes audiovisuelles déclamées par des automates animés. Enfin la visite des 9 salles historiques de la maison noble, meublées exclusivement d'objets authentiques antérieurs à 1790 se vit comme un voyage dans le temps, une immersion à la fin du XVIIIe siècle, juste avant la Révolution française. Avec l'atmosphère de l'époque ainsi restituée, le logis semble encore habité. C'est presque avec regret que nous quittons les lieux mais il fallait bien reprendre des forces et la petite trentaine que nous étions s'est retrouvée joyeusement dans une charmante auberge avec vue reposante sur un lac pour déguster un savoureux déjeuner.

Nous étions enfin fin prêts pour attaquer la visite de l'Historial de la Vendée. Dans un premier temps nous avons apprécié l'excellence de notre guide pour la visite commentée des guerres de Vendée puis les plus courageux on pu poursuivre individuellement leur visite des autres salles (préhistoire, Antiquité, Millénaire Médiéval, Epoque Moderne, XIXe siècle et première moitié du XX^e). Beaucoup d'histoire, et d'histoires, pas assez de temps, il ne fait aucun doute que cette journée aura donné l'envie à beaucoup d'entre nous d'approfondir leurs connaissances de cette époque.



GROUPEMENT DE MOSELLE

Election d'un nouveau Président

Le groupement de la Moselle a tenu son assemblée générale annuelle le dimanche 20 octobre au cercle de garnison Lassalle et a renouvelé son bureau.

En présence de notre président national, le Vice-Amiral (2s) Michel OLHAGARAY, le groupement a eu l'honneur d'accueillir les autorités civiles et militaires, M. le Sous-Préfet INFANTE, représentant M. le Préfet de Région, Préfet de la Moselle, Mme ZIMMERMANN, député de la Moselle, Mme GRIESBECK, député européen, vice-présidente du Conseil Général, le Lieutenant-Colonel (e.r.) PLANCHETTE, conseiller municipal représentant M. le Maire de Metz, M. le Lieutenant-Colonel FROTTIER, représentant le Général Commandant la Gendarmerie Est. le Lieutenant-Colonel de KERMADEC, DMD adjoint représentant le Général Gouverneur militaire de Metz, les officiers supérieurs représentant leurs chefs de corps.

Au cours de son allocution, le Président national a rappelé l'importance du groupement de la Moselle. Il a également souligné la valeur de nos engagements et a exprimé le souhait que soit mise sur pied une claire gouvernance des retraités militaires qui serait apte à prendre en compte nos intérêts et nos droits. Devant le rythme excessif des réformes imposé à nos forces armées, il a également souhaité que soit établie une programmation militaire cohérente sur le long terme. Pour mener une action durable auprès de nos élus, il a accrédité comme représentant de l'ANOCR auprès de l'Assemblée Nationale et du Sénat deux officiers généraux. Il demande que cette action se pour-

suive au niveau local avec l'établissement de relais auprès des élus.

Il a vivement remercié le Colonel Petit qui quitte ses fonctions de Président départemental après 12 années de dévouement, il a salué son travail et son engagement ainsi que celui-ci du comité sortant.

Un exposé particulièrement documenté a été fait par le Commandant GEORGES du 1^{er} RHC sur l'« Evolution et l'Avenir de l'Aviation Légère de l'Armée de Terre ». Il a notamment évoqué les opérations récentes au cours desquelles les unités de son régiment ont été employées avec succès ainsi que les enseignements qui en ont été tirés. La place majeure, et en force constituée, de la composante aérienne de l'Armée de Terre apparaît de plus en plus essentielle dans les engagements futurs.

Au cours de son intervention M. le Sous-Préfet rappelle l'intérêt de M. Le Préfet pour notre association et les projets qu'elle propose et nous affirme son souhait d'un dialogue constructif pour faire avancer nos projets.

M^{mes} et M. les élus ont rappelé leur soutien effectif à nos armées et à notre association dans leurs fonctions respectives. Soucieux de défendre la présence militaire à Metz, ils connaissent nos objectifs, rappelés par notre Président national et sauront les présenter le moment venu aux membres de leurs assemblées respectives.

Au cours de cette assemblée, le groupement a renouvelé son comité et a élu son nouveau président, le Général de division (2s) Jean-Pierre DUPRE, ainsi qu'un nouveau secrétaire général, le Colonel (e.r.) Gilbert DUCLOS.

Le Général Dupré a remercié le président national qui nous a fait l'honneur de sa présence ; il marque ainsi toute l'importance qu'il attache à ce passage de témoin,



et nous encourage à relayer son action pour atteindre les objectifs de l'ANOCR. Le Général DUPRE, en sa qualité de nouveau président du groupement Moselle, a vivement remercié les élus ou leurs représentants ainsi que tous les responsables locaux qui, comme à l'accoutumée, renouvellent par leur

présence leur attachement à l'ANOCR et au-delà, à l'institution militaire dans son ensemble qui dans les turbulences qu'elle traverse, doit apprécier toutes les marques d'attachement et de fidélité.

Il a donné rendezvous à tous les membres pour préciser le plan d'action de l'Association pour les mois à venir.

Un repas pris en commun a clôturé cette assemblée générale riche en événements et en informations associatives.



GROUPEMENT DE SAVOIE

A l'initiative du Colonel André PENET Président de l'Association Nationale des Officiers de Carrière en Retraite groupement de Savoie (ANOCR) une visite ayant pour thème « Aix-Les-Bains et son patrimoine » a rassemblé les Officiers et leurs épouses des groupements de l'Ain, de la Haute-Savoie et de la Savoie. Après la visite des thermes nationaux, du musée lapidaire de la mairie d'Aix, du casino Grand cercle avec ses remarquables mosaïques et de l'ancien Grand Hôtel de l'Europe accompagnés

par deux guides érudits de l'Office du tourisme aixois, les membres de l'ANOCR se sont retrouvés à la « Folie des grandeurs » restaurant gastronomique du Casino grand cercle autour d'un repas convivial. L'après-midi une visite de la ville et des ports en petit train a clôturé cette magnifique journée ensoleillée d'automne.

Une manifestation pour resserrer les liens d'amitiés et réaffirmer les valeurs fondamentale de l'ANOCR : la vie de notre association s'est inscrite dans le cours habituel des relations sociales apportant ainsi du soutien surtout aux veuves, souvent dans le

besoin et mal aidées, aux orphelins, des bourses pour les étudiants en passant par le soutien administratif et psychologique aux anciens ainsi qu'aux blessés qui nous sont signalés par la CABAT. Force de réflexion et de proposition, l'ANOCR fortes de ses 12 000 adhérents, s'implique aussi dans toutes les manifestations relatives au devoir de mémoire et du souvenir.



GROUPEMENT DE VENDÉE

Le 24 octobre les adhérents du département se sont retrouvés près du littoral vendéen, au Château d'Olonne, pour assister à la conférence d'un camarade : le Lt-Colonel BUCHET. Ce dernier, féru d'histoire, a longuement étudié des textes émanants de Jules César (livres en latin). Il a parcouru les lieux où se sont tenues les batailles de Vercingétorix et, avec beaucoup de persuasion, s'est lancé dans une démonstration parfaitement étayée par des schémas, des documents écrits, afin de convaincre l'auditoire qu'Alésia n'était pas à proximité de la commune d'Alise Ste Reine en Bourgogne, au nord de Dijon, comme cela est souvent affirmé.



Ce moment de culture et d'histoire, suivi avec intérêt par les participants, s'est prolongé par un apéritif convivial et un bon repas dans un décor agréable avec vue sur la mer.

Les convives se sont quittés après avoir apprécié ce moment de détente et de camaraderie.

Entre-temps, le président avait donné quelques informations sur la vie du groupement, de l'association et des nouvelles des membres absents en difficultés de santé.



ANOCR

GROUPEMENT DE FRANCHE-COMTÉ

L'assemblée générale 2013 du groupement ANOCR de la Franche-Comté s'est déroulée le vendredi 25 octobre 2013 au cercle de la base de défense de Besançon.

Accueillis à partir de 9 h 30 par un petit café une soixantaine de participants étaient présents dans la salle Jean de Vienne du cercle. Le Commissaire général de division (2s) Guilloz après avoir salué et remercié les personnels présents ouvrit la séance à 9 h 30 en présentant le programme de la matinée.

En premier lieu, la parole a été donnée au Colonel Gasançon, chef de corps du 6° RMAT qui commandait le groupement PAMIR en Afghanistan. Durant une demiheure, au cours d'une conférence fort intéressante, appuyée par un diaporama et de nombreuses photos, il a présenté l'action du groupement PAMIR dans le cadre du retrait des forces françaises d'Afghanistan intervenu fin 2012. Son régiment était en I^{re} ligne pour réaliser ce retrait qui s'est fait avec succès et dans la discrétion.

S'agissant du rapport d'activité le président fit part de son inquiétude devant la quasi-absence de recrutement de nouveaux membres. Le groupement de Franche-Comté comporte 282 adhérents dont 91 veuves et 191 officiers. La moyenne d'âge se situe autour de 79,5 ans. Pour illustrer cette situation préoccupante 13 membres du groupement sont décédés depuis la dernière assemblée générale de 2012. En leur mémoire un moment de recueillement a été observé auquel ont été associés nos camarades d'active tombés en opérations extérieures au Mali et en Somalie.

L'aide sociale représente un aspect important de l'appartenance à notre association. A partir des propositions faites par le président et les vice-présidents de la Haute-Saône du Jura et du territoire de Belfort sur les cas nécessiteux, le groupement a demandé et obtenu 8 secours qui au total ont représenté 4 900 € en 2012. Le président remercie vivement l'ANOCR et le Vice-amiral de l'aide apportée par l'association à nos membres ce qui justifie pleinement son rôle d'utilité publique.

Le bilan des activités menées par le bureau fait état de très nombreuses participations de ses membres aux diverses manifestations patriotiques de la Région. Il convient notamment de souligner en 2012 la présence d'une délégation aux obsèques du GCA Sorret, membre du conseil d'administration de l'ANOCR, qui ont eu lieu le 9 février 2013 à Bouligney en Haute-Saône. Comme tous les ans, le groupement a attribué des prix aux collégiens du Jura et de la Haute-Saône qui ont participé au concours de la Résistance. Un don de 100 € a été fait à l'ADO pour les blessés de l'Armée de terre lors du concert donné à Besançon par la musique des TDM le 28 mai 2013.

S'agissant du fonctionnement du groupement, les membres se sont prononcés à l'unanimité pour la désignation du Lieutenant-colonel Alix en tant que vice-président pour la Haute-Saône en remplacement du Colonel Henry démissionnaire pour raisons personnelles.

Après la présentation des comptes et le quitus au trésorier effectué exceptionnellement par le Capitaine Zurbach qui a succédé au pied levé au Commandant Laboite, démissionnaire, le Commissaire général Guilloz a remercié le Capitaine Py qui s'est porté volontaire pour assurer la mission de vérificateur dans les années à venir.

Au cours de la présentation du rapport moral, le Commissaire général Guilloz a fait part de ses inquiétudes sur les retraites des militaires suite à la réforme des retraites. Il a évoqué la baisse du pouvoir d'achat des retraités militaires, conséquence de nouvelles règles fiscales. La rédaction

du nouveau livre blanc et sa mise en œuvre avec une nouvelle loi de programmation militaire suscitent également des inquiétudes légitimes devant l'importance des diminutions d'effectifs et des fermetures de garnisons qui en résultent en particulier pour l'Armée de terre. Le président souhaite que la cohérence opérationnelle des Armées et leurs capacités soient préservées car les menaces sur notre pays n'ont pas disparu.

Après une courte pause, permettant l'accueil des autorités, la parole est donnée au Général de division Druart, commandant l'EMFI pour écouter ses commentaires sur le livre blanc. Puis monsieur Monnin, directeur de l'ONAC et représentant du Préfet s'est exprimé sur le rôle de l'ONAC au profit des militaires en retraite et sur les actions qui vont être menées lors des manifestations qui auront lieu en Franche-Comté au cours de l'année 2014 à l'occasion du centenaire de la grande guerre.

A l'issue de cette assemblée générale les participants se sont retrouvés autour d'un vin d'honneur avec les autorités militaires de la garnison : Le Général de division Druart, commandant l'EMF I, le Général de la Presle commandant la 7º Brigade Blindée et le Colonel Vire commandant la région de gendarmerie. Le Préfet de la Région était représenté par Monsieur Monnin directeur de l'ONAC.

Pour clôturer cette journée, un excellent déjeuner préparé par le cercle de la base de défense de Besançon a été servi aux adhérents et à leurs épouses.



NÉCROLOGIE

Le Conseil d'administration de l'ANOCR fait part du décès, le 7 décembre, de Madame AUDEBAUD. Elle était l'épouse du Contrôleur général des armées (2S) Christian AUDEBAUD, membre très important du conseil d'administration pendant de longues années, décédé le 12 mai 2012.

Colonel Amédée PASSEMARD

Amédée Passemard est né le 20 février 1920 à Vezezoux (Haute-Loire). Il rejoint à 16 ans la Section d'Aviation Populaire de l'Aéroclub de Brioude. En 1937, il passe son brevet civil premier degré. En octobre 1938, nommé sergent, il suit

les cours de l'Ecole des sous-officiers pilotes à Istres. Il choisit l'aviation de chasse. Au cours de la « drôle de guerre », le sergent Passemard, lors d'une soixantaine de missions de guerre, remporte sept victoires. Le 18 juin 1940, il traverse la Méditerranée pour rejoindre l'Afrique du Nord. Nommé sous-lieutenant Amédée Passemard rejoint Meknès comme moniteur à l'Ecole de Chasse. En octobre 1944, affecté au Groupe « Ile de France », il participe aux combats de la Libération de la France.

Fin 1949, il part en Indochine comme commandant de la Ière escadrille. De 1952 à 1955, Amédée Passemard participe à la vie de la II^e Escadre de Chasse à Luxeuil. De 1955 à 1959, il assure le commandement du Groupement de Contrôle Tactique Aérien de Frie-

drischaffen. En 1960, le commandant Passemard prend le commandement de l'aviation légère d'Oranie. Le Colonel Passemard, en 1963, est nommé Commandant de la base aérienne de Bangui, puis de celle d'Istres en 1965puis

intègre l'Etat-Major de la FATAC. En 1969, le Colonel Passemard quitte l'Armée.

Dans sa reconversion dans la vie civile, Amédée Passemard n'est toujours pas loin de l'aéronautique.

Avec 5 000 heures de vol, 650 missions de guerre en 1200 heures, Grand officier de la Légion d'Honneur, Croix de Guerre 39/45, Croix de Guerre TOE, Croix de Guerre du Vietnam, I I citations et un témoignage de satisfaction, Médaille de l'Aéronautique, le Colonel Amédée Passemard s'est éteint à l'âge de 93 ans, le 19 août 2013 à Chevry-Cossigny (Seine-et-Marne). Il était membre du groupement de Seine-et-Marne de l'ANOCR depuis 1994.

- **03. Allier.** M^{me} Michèle **Fredric,** le 8 novembre 2013. M^{me} Pierrette **Ginoux,** veuve du capitaine, le 30 novembre 2013.
- II. Aude. Lieutenant-colonel J-Jacques Rey, le 2 novembre 2013. Colonel Jean Cueille, en avril 2012. M^{me} Pierrette Michal, veuve du colonel, le 25 novembre 2013.
- 13. (04.05.20.84) Groupement interdépartemental de Marseille. M^{me} Madeleine Plassé-Fauque, veuve du commandant, le 5 octobre 2013. M^{me} Pierrette Dubarry, veuve du commandant, le 11 septembre 2013. M^{me} Adrienne Ponsard, veuve du colonel, le 10 septembre 2013. Commandant Philippe Rajaonia, le 1^{er} novembre 2012. Mr J-François Lafont, fils du colonel, le 4 octobre 2013. Le médecin-général J-Alain Husser, le 16 mai 2013. Commandant Pierre Leca, en 2012.
- **16. Charente.** Capitaine de corvette **Bertranet**, en novembre 2013.
- 18.45. Cher-Loiret. Commandant André Chantelat, le 10 septembre 2013. Commandant Serge Delhomme, le 31 octobre 2013. Colonel Paul Niel, le 22 novembre 2013. Colonel Paul Bourgougnon, le 28 novembre 2013.

- **21. Côte-d'Or.** Colonel Henri **Noirot**, le 14 novembre 2013.
- **22. Cotes-d'Armor.** Lieutenant-colonel François **Brisebarre**, en août 2013. Colonel Alain Touze, en novembre 2013. M^{me} Anne **Sureau**, veuve du colonel, en janvier 2013.
- **24. Dordogne.** Lieutenant-colonel Yves **de Rasilly,** le 21 février 2013. Capitaine Georges **Taurisson,** le 4 novembre 2013. Commandant Huguet, en mai 2013.
- **25. Franche-Comté.** M^{me} Jeannine **Marle**, veuve du capitaine, le 26 novembre 2013. Capitaine J-Pierre **Bessiere**, le 1^{er} décembre 2012.
- **44.** Loire-Atlantique. M^{me} Gourlez de la Motte, veuve du capitaine, le 27 octobre 2013.
- **49. Maine-et-Loire.** Lieutenant-colonel René **Maerte**, le ler juillet 2013. Commandant Alain **de Roquefeuil**, le ler décembre 2012. Lieutenant René **Rickal**, le 5 décembre 2013.
- **57. Moselle.** M^{me} Marie-Antoinette **Pommier,** veuve du colonel, le 20 juin 2013.
- **64-40. Basco landais.** M^{me} Germaine **Bartels,** le 25 juin 2013. Général **Malagane,** le 23 octobre 2013. Colonel Guy **Messie,** le 15 août 2013.

- 66. Pyrénées-Orientales. Lieutenant-colonel Jean Leca, le 9 octobre 2013. Capitaine Joseph Arnal, le 8 novembre 2013.
- **75. Paris.** M^{me} Colette **Audebaud,** veuve du contrôleur général des Armées, le 7 décembre 2013. Capitaine, Roger **Buzenet,** le 20 août 2013. Administrateur général Guy **Marchand,** membre de l'Académie de marine, le 18 juillet 2013. M^{me} Solange **Briard,** veuve du lieutenant-colonel, le 7 octobre 2013. M^{me} Lucienne **Jadin,** veuve du colonel le 14 août 2013.
- 77. Seine-et-Marne. Colonel Marcel Pasquier, le 2 février 2013. Colonel, Amédée Passemard, le 19 août 2013.
- **79. Deux-Sèvres.** Colonel Joseph **Peoc'h**, le 18 novembre 2013. Colonel Christian **Guth**, le 1^{er} décembre 2013.



Faute de place, le dossier sur "Les blessés en OPEX" est reporté sur le bulletin de mars

militaires est en train de se rompre définitivement

A terme, cette nouvelle répartition des rôles entre civils et militaires, tant au niveau le plus élevé des responsabilités que dans le fonctionnement de l'institution militaire à tous les niveaux, si elle conduit à de pseudo-économies en postes d'officiers supérieurs et d'officiers généraux, aura pour conséquence de ne proposer aux cadres militaires que l'action guerrière comme horizon avec le risque majeur d'une sacralisation excessive de leur métier ou au contraire d'une conception de leur engagement proche du mercenariat. Dans un cas comme dans l'autre, ils seront de plus en plus coupés de leurs concitoyens.

Si aucun militaire ne conteste la primauté du politique en matière de Défense, c'est autre chose de dénier aux militaires le droit de participer pleinement à toutes les fonctionnalités qui concourent à la défense, et souvent les diriger, au simple argument de vouloir les cantonner au simple « emploi des armes ». Aucun serviteur de l'Etat n'a le sentiment d'être ainsi traité en étranger à l'avenir de l'institution qu'il sert.

Le modèle d'armée qui résultera du processus en cours depuis une dizaine d'années sera in fine celui d'une « société de services » que l'on requiert pour des opérations extérieures plus ou moins justifiées et dont on ne veut pas entendre parler entre temps. C'est oublier le rôle d'une armée dans la prise de conscience citoyenne d'une appartenance à une Nation dont elle doit être un des symboles majeurs tout comme l'ultima ratio de son pouvoir régalien. Quid, avec ce qui restera en termes de capacités militaires, de la défense de la France au sens premier de ce vocable ? La dissuasion nucléaire ne peut être la seule réponse à cette interrogation vitale, d'autant plus qu'à l'intérieur même de notre territoire national grandissent des menaces que les forces de sécurité risquent un jour de ne pouvoir maîtriser.

Sans toujours l'exprimer clairement, la communauté militaire sait que sa place a évolué dans notre société du XXI' siècle. Elle disparaît à grandes enjambées du paysage familier de nos concitoyens et a le sentiment qu'un contrat moral est de plus en plus bafoué : dans le passé le corollaire des contraintes du statut militaire était l'ardente obligation et le contrat moral du chef des armées et des responsables et élus politiques pour la promotion de l'esprit de défense et la considération portée aux armées et aux militaires. Le rapport de confiance entre autorités civiles et militaires est en train de se rompre définitivement et les militaires en tireront inéluctablement les conséquences.

Cette rupture pourrait bien un jour, car les militaires observent la société actuelle et son mode de fonctionnement, se traduire par une syndicalisation, cerise sur le très amer gâteau du déclassement capacitaire et sociétal en cours.

Il faut absolument mettre fin à une dérive fatale dont nous serons comptables vis-à-vis des générations à venir et si nous voulons conserver à la France une maîtrise de son destin à la mesure de son potentiel, qui reste remarquable, et de son statut international, encore exceptionnel malgré toutes les vicissitudes de l'Histoire.

Mais « Cedant arma togae »... C'est donc bien aux autorités politiques, et tout particulièrement à la représentation nationale de faire en sorte que « la juste insuffisance » de nos armées, dénoncée en 2012 par un rapport du Sénat, ne devienne pas dans les années à venir l'injuste impuissance de notre pays à défendre ses citoyens.

Article paru dans La Revue Parlementaire nº 954 - Octobre 2013 - www.larevueparlementaire.fr

BULLETIN D'ADHÉSION ET D'ABONNEMENT

Je soussigné(e) Nom : Prénom : Grade (ou celui du conjoint) Décorations : Ancien combattant OUI NON (1) Armée, Armé ou Service : Date de naissance : Situation de famille : Adresse : Téléphone : D déclare adhérer à l'ANOCR pour le soutien moral et matériel de l'état des officiers :

Signature et date :

déclare m'abonner au bulletin trimestriel ;
a connu l'existence de l'ANOCR par...

Edward & speak

TARIFS DES COTISATIONS ET ABONNEMENTS VOTÉS EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2012 (1)

Grade (ou grade équivalent dans les autres armées, armes et services)	OFFICIERS			CONJOINTS SURVIVANTS		
	Cotis.	Abon.	Total	Cotis.	Abon.	Total
Officier subalterne	13	10	23	6,50	5,00	11,50
Commandant	16	10	26	8,00	5,00	13,00
Lieutenant-colonel	18	10	28	9,00	5,00	14,00
Colonel	21	10	31	10,50	5,00	15,50
Général	27	10	37	13,50	5,00	18,50

(1) Applicables jusqu'au 31 décembre 2014

Ci-joint le règlement :

- Cotisation
- Cotisation et abonnement

FURTADULA

Idéalement située à Nice sur la Promenade des Anglais, la Villa Furtado vous accueille dans un lieu d'exception où se mêlent charme et raffinement. Toutes les festivités de Nice aux premières loges!

Arna VAL

14 février au 4 mars 2014

PêtEdu Cirol 15 févrie 2014 Nenton

VILLA DES OFFICIERS

à partir de 44€⁸⁰/nuit

FURTADO HEINE

121, rue de France 06 000 Nice

Allô resa 04 93 37 51 00 *

* Accueil téléphonique du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 14h à 18h & du vendredi au dimanche de 8h à 12h

-20%

du 2 janvier au 13 février 2014 La «VIIIa des Officiers» est réservée aux officiers actifs ou retraités, élèves officiers et personnels de catégorie A du ministère de la Défense.

Plus de détails sur www.villa-officiers-nice.fr